



**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2004**

LAFARGE



ANALYSE COMPARATIVE DE LA PERFORMANCE LAFARGE



THÈMES LIÉS À L'UN DES 10 PRINCIPES DU *GLOBAL COMPACT* DES NATIONS UNIES



DOCUMENT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB

Table des matières

PAGE 02	Management du développement durable
PAGE 02	Comment identifions-nous et gérons-nous les questions de développement durable ?
PAGE 05	Intégrons-nous le développement durable dans notre processus décisionnel ?
PAGE 06	Comment influençons-nous les politiques publiques ?
PAGE 08	Gouvernance et éthique des affaires
PAGE 08	Respectons-nous les standards de bonne gouvernance ?
PAGE 09	Appliquons-nous notre Code de conduite des affaires ?
PAGE 11	Nos employés
PAGE 11	Fait-il bon travailler chez Lafarge ?
PAGE 15	Comment appliquons-nous les Droits de l'Homme au travail ?
PAGE 16	Impact économique
PAGE 17	Quelle est la politique financière de Lafarge en 2004 ?
PAGE 17	Avons-nous un impact positif sur l'emploi local ?
PAGE 18	Lafarge apporte-t-il d'autres contributions positives à ses communautés ?
PAGE 20	Performance environnementale
PAGE 20	Vue d'ensemble des impacts
PAGE 22	Relevons-nous le défi du changement climatique ?
PAGE 24	Réduisons-nous les émissions aux cheminées des cimenteries ?
PAGE 25	Achats
PAGE 26	Responsabilités liées à nos produits
PAGE 26	Prévenons-nous les risques sanitaires ?
PAGE 27	Encourageons-nous la diffusion de produits plus durables ?
PAGE 28	Favoriser la comparabilité
PAGE 29	Méthodologie
PAGE 30	Commentaires du panel de parties prenantes

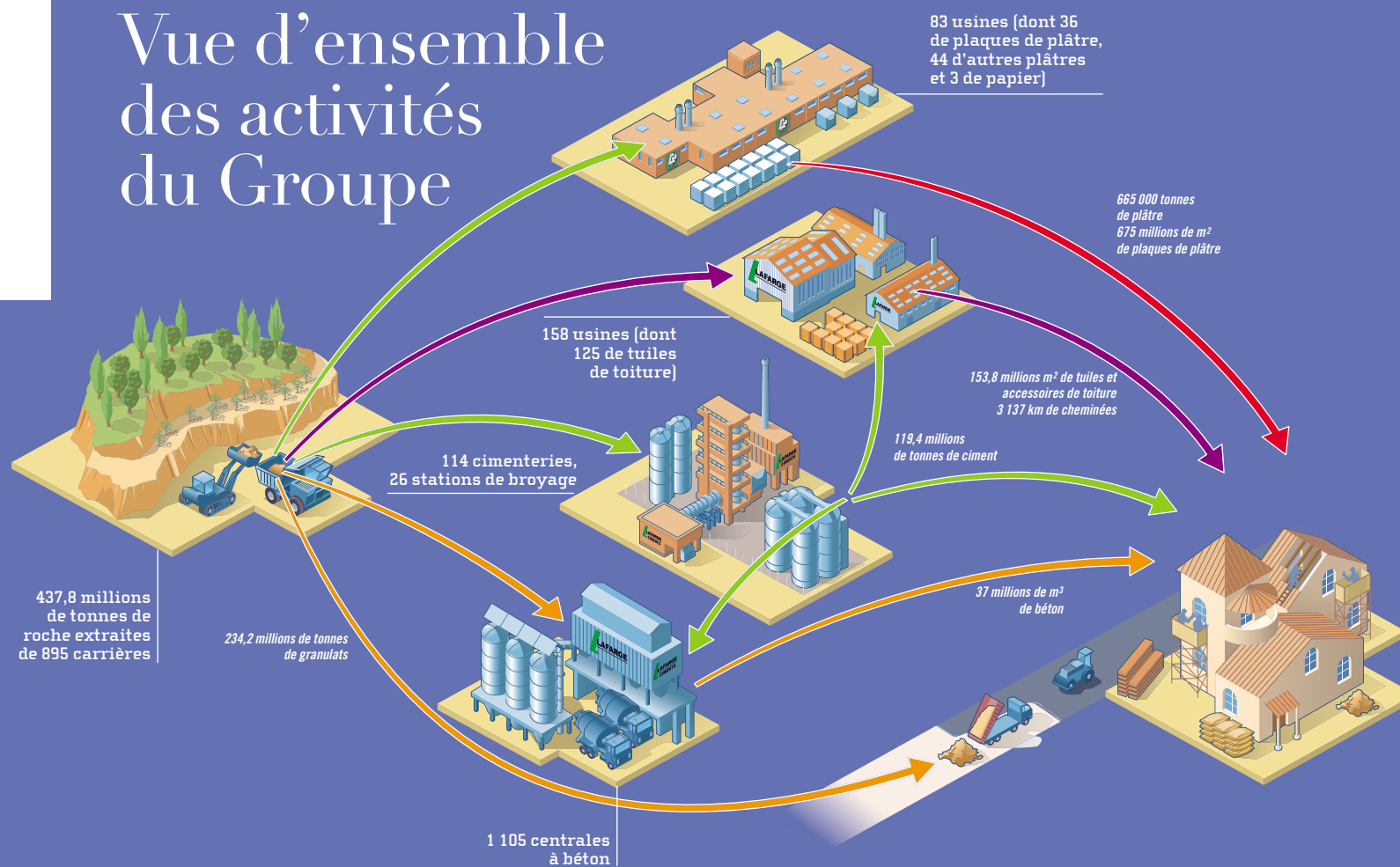
Créé en 1833, le Groupe Lafarge est aujourd'hui le leader mondial des matériaux de construction :

> n°1 mondial du Ciment et de la Toiture, n°2 des Granulats & Béton, n°3 du Plâtre.

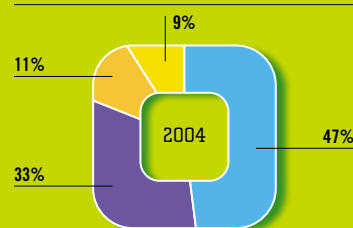
> Lafarge emploie 77 000 salariés dans 75 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 14 436 millions d'euros en 2004.

> La croissance de Lafarge a été particulièrement forte dans les pays en développement.

Vue d'ensemble des activités du Groupe

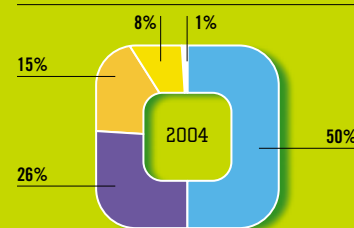


CHIFFRE D'AFFAIRES 2004 PAR BRANCHE



● Ciment | ● Granulats & Béton
● Toiture | ● Plâtre

EFFECTIFS 2004 PAR BRANCHE



● Ciment | ● Granulats & Béton
● Toiture | ● Plâtre | ● Autres

Répondre aux attentes de nos parties prenantes

En 2004, le panel consultatif des parties prenantes de Lafarge a été plus étroitement associé à l'élaboration du rapport de développement durable du Groupe : en décembre 2004, nous avons interrogé les membres du panel sur les informations qu'ils souhaitent voir publiées et avons conçu notre rapport comme une réponse à ces attentes. Chaque chapitre commence par un bref résumé des attentes exprimées et se termine par un commentaire sur la qualité des réponses de Lafarge fait par le membre du panel le plus concerné par les questions traitées. Une liste plus détaillée des attentes exprimées par le panel est disponible sur notre site web. ([lien web](#)) Enfin, le rapport s'achève par un commentaire général du panel sur la qualité du rapport. Nous présentons, ci-dessous, les principales questions posées par le panel auxquelles ce rapport tente de répondre.

> Comment Lafarge intègre-t-il le développement durable dans sa stratégie d'entreprise ? Quel est l'impact de la politique de développement durable du Groupe sur ses produits, son marketing et son "business model" ?

Les pages 2 à 7 répondent à ces questions.

> Comment le Groupe veille-t-il à l'application de ses politiques (concurrence, Code de conduite des affaires, santé et sécurité...) au niveau opérationnel ?

Cette question est traitée aux pages 3, 9 et 10.

> Quelle réalité se cache derrière les indicateurs mondiaux ?

Nous avons publié des informations ventilées par région et, chaque fois que cela était possible, avons mis notre performance en perspective avec des indicateurs pertinents de contexte local : voir les graphiques aux pages 10, 12, 13 et 18.

> Comment se situe le Groupe par rapport aux autres acteurs industriels ?

Sur chaque sujet où cela était possible, nous avons inclus une analyse comparative de notre performance avec celle de nos principaux concurrents (pour plus d'informations sur la méthode suivie pour établir ces comparaisons, se reporter à la partie méthodologie à la page 28). Cette analyse comparative, qui s'appuie uniquement sur les informations publiées au 1^{er} janvier 2005, est signalée par le symbole ci-après :

Afin d'accroître la comparabilité de la performance du Groupe, nous avons également inclus les principales notations extra-financières, comme dans nos précédents rapports de développement durable.



Bernard Kasriel

Directeur général

“Notre quatrième rapport de développement durable est une nouvelle occasion de comparer notre jugement sur nos opérations avec celui de nos parties prenantes, de confronter notre performance aux enjeux et attentes de la société. Il permet également de mesurer et de communiquer nos progrès dans la mise en application toujours plus ambitieuse de nos Principes d’action et des principes du *Global Compact* des Nations Unies, dans tous les pays où nous opérons.

Les efforts faits par le Groupe ces dernières années pour anticiper les risques liés à nos activités, pour élever les standards sociaux de notre industrie ont été récompensés en 2004 : nos résultats sécurité se sont encore améliorés et l’anticipation de la contrainte carbone nous permet d’aborder sereinement l’avènement du système européen d’échanges de quotas de CO₂.

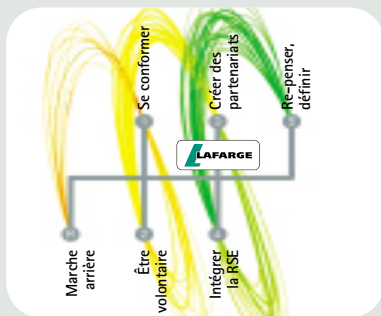
Nous ne nous sommes pas arrêtés pour autant dans notre démarche de progrès. Après la formalisation de notre politique concurrence en 2003, nous avons lancé deux nouveaux chantiers en 2004 : le développement d’une politique d’achat responsable et la construction avec *Transparency International* d’un programme de lutte contre la corruption.

Certains dilemmes persistent encore et les questions de nos parties prenantes en sont le reflet. Face à ces enjeux, la poursuite de nos partenariats stratégiques avec WWF, Care ou *Habitat for Humanity*, nous aide à construire des solutions pour répondre aux attentes légitimes de nos clients tout en protégeant notre planète et les communautés dans lesquelles nous opérons.”

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Kasriel'.

Management du développement durable

GLOBAL COMPACT COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS : RELEVONS LE DÉFI DU GLOBAL COMPACT!



Créé par SustainAbility, consultant leader en RSE (responsabilité sociale de l'entreprise), le "Global Compact Challenge" permet aux sociétés d'auto-évaluer leur approche du développement durable. Grâce à cet outil, la société peut situer son approche sur une "boîte de vitesse" à 5 niveaux, du niveau réactif (1^e vitesse : se conformer) au niveau très proactif (5^e vitesse : repenser, redéfinir). Il existe également une marche arrière : elle fait référence aux affaires publiques qui pourraient ralentir les changements, même si le reste de l'organisation fonctionne bien. D'après cette auto-évaluation Lafarge opère actuellement en 3^e vitesse, axée sur le partenariat et l'engagement des parties prenantes. Pour passer à la vitesse supérieure, il faudrait que Lafarge intègre plus profondément encore ses objectifs de développement durable dans ses processus décisionnels (4^e vitesse). Il nous faudrait, ensuite, revoir notre "business model" et exercer une influence proactive sur les marchés et les politiques publiques pour passer à la 5^e vitesse. Les pages ci-après résument les raisonnements sur lesquels repose cette auto-évaluation. L'évaluation complète et l'outil utilisé sont disponibles sur www.lafarge.com. ([lien web](#))

Concernant notre gestion du développement durable, nos parties prenantes souhaitent avant tout savoir comment nous identifions et gérons les questions et les risques en la matière, comment nous appliquons les politiques spécifiques associées. Notre panel de parties prenantes ainsi que notre adhésion au *Global Compact* (voir encadré) nous encouragent à "passer à la vitesse supérieure" vers une plus grande responsabilité sociale et environnementale, par l'intégration des objectifs de développement durable dans tous nos processus industriels traditionnels, par des initiatives susceptibles d'apporter des changements dans la société. Comment relevons-nous ces défis ? C'est ce que nous allons voir dans les pages ci-après.

> Comment identifions-nous et gérons-nous les questions de développement durable ?

Responsables de la démarche de développement durable

Notre approche des questions de développement durable repose sur nos Principes d'action publiés tout d'abord en 1977 et révisés, pour la dernière fois, en 2003. Les décisions clés dans ce domaine sont prises par le Comité développement durable présidé par notre Directeur général, Bernard Kasriel, et composé du Comité exécutif et d'experts internes. Il se réunit 3 fois par an. L'approche est coordonnée par notre Directeur affaires publiques et environnement qui rend compte au Directeur général, et qui est assisté de deux autres directeurs, le Directeur environnement et le Directeur des politiques sociales. Enfin, le responsable de chaque unité opérationnelle est en charge de l'application sur le terrain.

Engagement des parties prenantes et identification des enjeux

Ces cinq dernières années, le dialogue avec les parties prenantes du Groupe est passé de relations informelles à des consultations organisées et à la formalisation de partenariats. Nous pensons que cette approche nous a permis d'identifier et de comprendre les secteurs clés de la responsabilité sociale. Pour améliorer cette compréhension et confronter en permanence nos orientations aux attentes de la société, les relations avec nos parties prenantes prennent différentes formes :

WWF International est notre partenaire depuis 2000. Aux termes de notre nouvel accord, ils nous aident à progresser et à fixer des objectifs dans quatre secteurs : le changement climatique, la construction durable, la biodiversité et les polluants persistants. Dans le même esprit, nous avons conclu un partenariat avec Care France en 2002 pour lutter contre le VIH/Sida sur les lieux de travail et, l'année dernière, avec *Transparency International* France pour lutter contre la corruption. De plus, en janvier 2005, nous avons signé un partenariat global avec *Habitat for Humanity*, une ONG qui a pour vocation de réduire le nombre de sans-abri, et avec laquelle le Groupe travaille dans divers pays depuis 2001. Notre objectif est de permettre aux personnes démunies d'accéder à un logement décent, grâce à des employés bénévoles, des contributions en nature et le développement de produits spécifiques.

Par ailleurs, nous avons créé, en 2003, un panel de parties prenantes qui rencontre nos cadres dirigeants une fois par an. Ce panel pose un regard critique sur notre approche du développement durable, et nous aide ainsi à progresser vers une plus grande transparence (voir détails page 29). Les règles de

fonctionnement du panel et son auto-évaluation de son efficacité sont disponibles sur notre site web. ([lien web](#))

Enfin, nous avons également amélioré le dialogue avec nos parties prenantes au niveau local, grâce à des programmes spécifiques et des partenariats locaux (voir pages 18 et 19). Le dialogue avec les parties prenantes fait maintenant partie de certains programmes de performance et de calculs de primes personnelles.

Politiques du Groupe

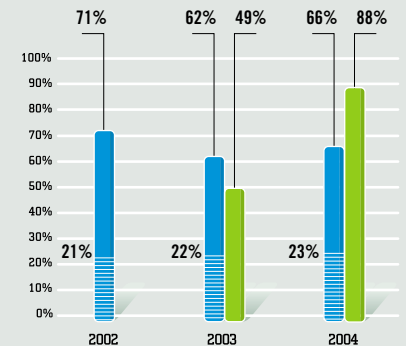
Au fil des ans, Lafarge a élaboré un ensemble de politiques qui couvrent les impacts environnementaux et les questions sociales liés à nos activités. En 2003 et 2004, plusieurs politiques et lignes directrices ont été mises à jour ou ajoutées pour prendre en compte de nouveaux enjeux comme les achats responsables, les impacts de nos produits sur l'environnement, la concurrence et l'éthique des affaires. Nous avons également signé le *Global Compact*. Comme le montre le [tableau 1](#), les efforts à fournir par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés concernent essentiellement certains aspects des Droits de l'Homme, les impacts économiques de nos opérations et de nos produits sur les communautés locales, la protection de la biodiversité et les moyens utilisés pour agir sur les politiques publiques. Dans ces domaines, notre règle est le respect de nos Principes d'action et du Code de conduite des affaires, qui érigent l'éthique en valeur fondamentale du Groupe.

Mise en œuvre

Concernant la sécurité de nos sites industriels et la protection de l'environnement, des systèmes de management spécifiques ont été mis en œuvre dans la plupart des unités opérationnelles (voir [graphique 1](#)). La légère baisse du pourcentage de sites couverts par le système de management de l'environnement (SME) s'explique par les unités opérationnelles récemment acquises. Notre système de management de l'environnement satisfait aux conditions requises pour l'entrée dans l'indice boursier FTSE4Good. Les politiques sociales, quant à elles, sont appliquées par les services des ressources humaines des branches et unités opérationnelles, et leur mise en œuvre suivie par des indicateurs de performance. Par ailleurs, nous avons mis en place des moyens de contrôler l'application effective de notre Code de conduite des affaires (voir page 9), et depuis 2003, nous mettons en œuvre des programmes de formation et d'audit sur les questions de concurrence. Enfin, nous formalisons actuellement notre approche des questions liées à la corruption, au management de la biodiversité et à la gestion responsable des achats.

Management du développement durable

1 MISE EN ŒUVRE DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT SPÉCIFIQUES



- Système de management environnemental interne de Lafarge (% du chiffre d'affaires) |
- Certification ISO 14001 (% du chiffre d'affaires) |
- Système de management santé et sécurité de Lafarge (% de l'effectif total) |

www.lafarge.com/dialogue/



- Modalités de fonctionnement du panel de parties prenantes
- Auto-évaluation par le panel de son efficacité

TABLEAU 1 - GESTION DE NOS ENJEUX CLÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIE	SOCIÉTÉ	ENVIRONNEMENT
Concurrence et prévention des ententes	Santé et sécurité	Changement climatique
Restructuration responsable	Diversité et non-discrimination	Émissions atmosphériques
Investissement socialement responsable (ISR)	Rémunérations et avantages au-dessus du salaire minimum	Polluants persistants
Impact sur les économies locales	Actionnariat salarié	Consommation d'énergie
Transferts de technologie	Temps de travail	Consommation d'eau
Solutions pour les populations à revenus modestes	Liberté d'association et accords collectifs	Impact des carrières sur la biodiversité
Relations équilibrées avec les fournisseurs	Travail des enfants	Réhabilitation des carrières
Mécénat	Travail forcé	Émissions diffuses, bruit, impacts visuels
Prévention de la corruption	Formation et transferts de compétence	Fin de vie des sites
Exercice responsable de l'influence sur les politiques publiques	Impact des produits sur la santé et la sécurité des utilisateurs	Utilisation de ressources non renouvelables
	Santé et sécurité chez les fournisseurs	Déchets de production
	Performance sociale des fournisseurs	Contribution des produits à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments
	Relations avec les communautés locales	Impacts de la fin de vie des produits
		Performance environnementale des fournisseurs

- Questions couvertes par notre engagement au *Global Compact*
- Politique du Groupe
- Programme d'audit
- Programme de performance
- Objectifs

Lorsqu'un enjeu est pris en compte dans une branche, la couleur de cette branche apparaît dans le pictogramme correspondant

- Ciment
- Granulats & Béton
- Toiture
- Plâtre

www.lafarge.com/managementRSE/




- Évaluation "Global Compact Challenge"
- Les politiques du Groupe
- Description de nos systèmes de management spécifiques
- Version détaillée du [tableau 1](#)

 OBJECTIFS ATTEINTS

 AVANCÉES






 APPLICATION DU
GLOBAL COMPACT

> Objectifs du Groupe






Chaque année, depuis 2001, le Groupe s'est fixé des objectifs en matière de développement durable incluant les objectifs environnementaux négociés avec le WWF. Ces objectifs sont cohérents avec nos politiques et nos moyens d'application ; ils sont essentiellement axés sur les impacts environnementaux de nos opérations et la gestion des ressources humaines. Le [tableau ci-dessous](#) présente les objectifs non atteints en 2004. Une liste complète des objectifs du Groupe est disponible sur notre site. ([lien web](#)) Les objectifs liés aux principes du *Global Compact* sont signalés par un . En 2005, nous définirons une nouvelle feuille de route pour les cinq années suivantes.

	ÉCHÉANCE	AVANCÉE	VOIR PAGE
--	----------	---------	-----------























Management

Auto-évaluer la politique de concurrence menée par 100% des unités opérationnelles européennes	2005		9
 Mettre en place un système de management santé et sécurité dans 100% des unités opérationnelles	2005	88% 	3 & 12
 Avoir mené un audit environnemental depuis moins de 4 ans sur 100% de nos sites	2004	90% 	

Employés

Répéter les programmes d'actionnariat salarié régulièrement pour atteindre 3% du capital détenu par les salariés	2004	Objectif modifié	14
Nouvel objectif : atteindre un niveau de 50% de salariés actionnaires	2005	43% 	14
Doubler le niveau de formation interne dans les branches et au siège	2005		13
Développer un reporting sur la formation sur la base des lignes directrices de la GRI au sein des unités opérationnelles	2005		13
 Doubler le nombre de femmes aux postes de cadres supérieurs entre 2003 et 2008	2008		13

Performance environnementale

 Atteindre un taux de 80% des carrières dotées d'un plan de réhabilitation conforme aux standards Lafarge	2004	79% 	20
 Réduire nos émissions nettes mondiales de CO ₂ par tonne de ciment de 20% par rapport à 1990	2010	11,2% 	22
 Réduire nos émissions absolues dans les pays industrialisés de 15% en net	2010	11,6% 	22
 Réduire nos émissions absolues dans les pays industrialisés de 10% en brut	2010	9,5% 	22
 Fixer des seuils limites d'émission sur certains rejets et publier les résultats	2006		24
 Limiter le niveau maximum de poussière à 50 mg/Nm ³ dans toutes nos cimenteries	2010	60% 	24
 Mesurer le nombre d'installations équipées de systèmes de recyclage de l'eau	2005		20
 Réduire la quantité de déchets de production mis en décharge à : <ul style="list-style-type: none"> 1% de la production pour la branche Ciment 1,5% pour la branche Toiture 1,5% pour la branche Plâtre 	2005	1,0%  2,2%  1,0% 	21
 Atteindre un niveau d'utilisation de matières premières recyclées de : <ul style="list-style-type: none"> 10% pour la branche Ciment 2% pour la branche Toiture 45% pour la branche Plâtre (plaques seulement) 	2005	9,8%  1,3%  50,5% 	21

> Programme du secteur Ciment

L'Initiative Ciment du WBCSD* a engagé l'ensemble de ses membres dans des projets et objectifs communs mais prévoyait également des engagements individuels sur des actions et objectifs spécifiques. La plupart de ces projets et actions visent à élever les standards de développement durable de l'industrie du ciment et à favoriser l'émulation par l'amélioration de la comparabilité entre entreprises du secteur. Aussi, chaque fois que cela est possible, vous trouverez une analyse comparative des performances du Groupe avec ses concurrents dans les sections concernées. Concernant Lafarge, la plupart des objectifs fixés par l'Initiative étaient déjà couverts par des objectifs antérieurs ou plus complets tels que l'intégration du développement durable dans les programmes de performance des branches ou la mise en place de plans de réhabilitation des carrières et leur communication aux parties prenantes locales. Toutefois, dans le cadre de cette Initiative, Lafarge s'est engagé plus spécifiquement à :

- Suivre les recommandations du groupe de travail santé et sécurité sur les systèmes de gestion, les mesures et la publication des informations (voir page 12),
- Appliquer le protocole WBCSD de mesure, de contrôle et de reporting concernant les émissions autres que le CO₂ (voir page 24),
- Appliquer les lignes directrices du WBCSD relatives à l'utilisation responsable des combustibles et des matières premières (voir page 20).

> Intégrons-nous le développement durable dans notre processus décisionnel ?

Programmes de performance

Pour gérer la performance opérationnelle, chaque branche a mis en œuvre un "programme de performance". Comme le montre le [tableau 1 page 3](#), ces programmes intègrent nombre des enjeux de développement durable du Groupe : les impacts environnementaux des opérations, la réhabilitation des carrières, les relations avec les parties prenantes ainsi que la qualité des produits et la satisfaction des clients. En 2005, l'impact visuel des usines sera intégré dans le programme de performance de la branche Ciment, et d'autres programmes seront mis au point dans chaque département du siège.

Systèmes d'évaluation des dirigeants

Chaque manager est annuellement évalué lors d'un entretien individuel avec son supérieur direct. Une partie de cette évaluation repose sur 6 catégories de critères parmi lesquels figurent "l'intégrité et le respect des valeurs inscrites dans les Principes d'action du Groupe". Les plans de bonus individuels comportent des objectifs financiers (essentiellement basés sur l'EVA**) et des objectifs extra-financiers. Cependant, il n'y a pas de consolidation au niveau du Groupe de la proportion moyenne d'objectifs extra-financiers dans le calcul des primes individuelles. À ce jour, la responsabilité sociale de l'entreprise ne fait pas systématiquement partie des objectifs individuels, le Groupe estimant qu'il s'agit d'une priorité non négociable à respecter par tous en toutes circonstances.

Participation des membres du Conseil d'administration

Bien qu'aucun critère lié au développement durable ne soit formellement intégré dans la sélection des membres du Conseil, deux d'entre eux sont activement engagés dans les questions de développement durable : Bertrand Collomb, Président du Conseil d'administration et ancien Directeur général, également Président du WBCSD, et Bernard Kasriel, Directeur général, également Président du Comité de développement durable de Lafarge. Aucun membre du Conseil ne représente officiellement les parties prenantes non actionnaires, tels que les salariés. En 2004, l'unique discussion du Conseil sur la RSE a porté sur la présentation des nouvelles Règles du Groupe et sur le Code de conduite des affaires (réunis dans le Lafarge Way Book). ([lien web page 3](#))

* WBCSD : World Business Council for Sustainable Development.
** EVA : Economic Value Added.

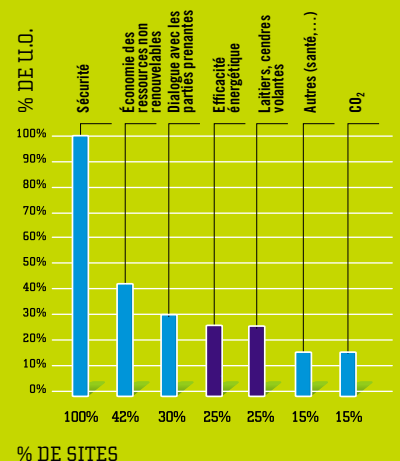


GRANULATS & BÉTON |
Séminaire mondial
sur la santé et sécurité
de la branche en 2004

PROGRAMME *ADVANCE* DE LA BRANCHE CIMENT

Chaque unité opérationnelle s'auto-évalue annuellement sur 19 leviers de performance, dont 4 sont explicitement liés au développement durable. Cette auto-évaluation aide les unités opérationnelles à comparer leur performance et à sélectionner 5 ou 6 leviers prioritaires annuels, dont la sécurité fait obligatoirement partie.

LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE choisis par les unités opérationnelles de la branche Ciment parmi leurs 5 priorités annuelles



www.lafarge.com/ObjectifsDD/



• Liste complète des objectifs développement durable de Lafarge



TOITURE |
Installation
d'un système
photovoltaïque

Critères d'investissement

Tous les investissements supérieurs à 25 millions d'euros font l'objet au niveau du Groupe d'une analyse de "risque pays". Trois types de risque sont examinés successivement : le premier est le risque politique, incluant le risque de corruption (voir page 10). Il donne un classement de pays proche de celui établi par FTSE4Good relatif aux Droits de l'Homme. Sont ensuite analysés les risques financiers et économiques. Les impôts, le prix de la main-d'œuvre, le prix de l'énergie et les règlements relatifs à l'environnement entrent pour 60% dans le dernier critère.

À partir de 2005, avec l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto et la création du système européen d'échanges de quotas d'émissions, la branche Ciment prendra systématiquement en compte la valeur de la réduction des émissions de CO₂ avec diverses hypothèses de prix dans ses décisions d'investissement.

Évolution de nos modèles de développement

Au cours des consultations, certaines parties prenantes ont suggéré que le Groupe passe progressivement d'une position de "producteur de matériaux de construction" à une position de "fournisseur de solutions" afin de :

- Augmenter le chiffre d'affaires sans augmenter proportionnellement les volumes produits (ni l'empreinte écologique qui en découle) ;
- Améliorer la contribution à la construction durable et à l'écologie industrielle.

Bien que notre croissance reste, actuellement, directement liée aux volumes produits, toutes nos branches développent aujourd'hui de nouveaux produits et services, avec de fortes valeurs ajoutées environnementales et sociales (voir page 27). Elles offrent des services, tels que la gestion des déchets, le pompage de béton projeté, l'intégration de systèmes de ventilation ou de chauffage dans les toits.

> Comment influençons-nous les politiques publiques ?

Influence sur nos pairs, sur les politiques publiques et sur les marchés

Au niveau du Groupe comme au niveau local, Lafarge joue un rôle actif dans l'élaboration des politiques publiques. Notre organisation étant décentralisée, nous ne présentons ici que nos pratiques en Europe et aux États-Unis : le tableau de la page suivante présente nos principales actions de lobbying en 2004, ainsi que les positions prises sur chaque sujet. Un rapport détaillé de nos positions publiques est disponible sur notre site web. ([lien web](#))

Cet échantillon limité montre que Lafarge préfère généralement les accords volontaires aux contraintes légales, comme les autres industriels de matériaux de construction. Nous sommes, notamment, à l'origine de l'Initiative Ciment du WBCSD pour un engagement plus fort de l'industrie du ciment dans le développement durable (voir page 5). C'est la meilleure approche, pensons-nous, pour combiner flexibilité et efficacité.



Karina Litvack | F&C ASSET MANAGEMENT

"Ce nouveau rapport de développement durable de Lafarge est avant-gardiste à bien des égards. Point fort le plus remarquable : la publication des positions publiques du Groupe. En effet, les défis majeurs que doit relever le Groupe en matière de développement durable touchent à des domaines où il n'a qu'une faible marge de manœuvre, notamment en aval de sa chaîne de production. On attend, néanmoins, qu'il apporte des améliorations réelles et soit leader de son secteur. Leader mondial des fabricants de ciment, il peut incontestablement fixer de nouvelles normes et exercer une influence sur la politique publique – tout en restant compétitif, sous peine de perdre le soutien

de ses actionnaires. Il peut et doit continuer à améliorer les conditions de production – notamment réduire les émissions dans l'air et augmenter la sécurité des usines – mais les véritables changements relèvent des clients, de leur façon d'utiliser les produits, ce qui est fortement influencé par le contexte réglementaire. En affichant son action de lobbying dans les domaines où ses intérêts commerciaux interfèrent avec le développement durable, Lafarge ouvre la voie à un nouveau débat sur ses positions publiques. Cela promet des dilemmes intéressants, mais induit aussi plus de rigueur dans ses politiques et une meilleure coordination de ses activités mondiales."

PRINCIPALES ACTIONS DE LOBBYING EN 2004

THÈMES	POSITIONS PUBLIQUES
Critères de sélection des projets de mécanisme de développement propre (Monde)	Lorsque nous développons un projet qui respecte le climat dans un pays en développement, et qui va au-delà des pratiques habituelles, nous estimons que toutes les émissions évitées devraient être portées à notre crédit, contrairement à certaines ONG environnementales pour lesquelles seuls les efforts qui vont au-delà des considérations financières doivent être pris en compte.
Mise en œuvre du système d'échanges de quotas d'émissions de CO ₂ (Europe)	Nous sommes favorables à une allocation de crédits d'émissions basée sur la performance, qui prenne en compte les actions précoces, et non à une allocation d'objectifs assignés sur la base des émissions historiques. Nous estimons que les déchets combustibles devraient être considérés comme neutres en termes d'émissions de CO ₂ , dans la mesure où leur combustion en cimenterie contribue à réduire globalement les émissions. Nous souhaitons qu'aucune restriction ne soit imposée au recours aux mécanismes de flexibilité* de Kyoto.
Directive sur les déchets miniers (Europe)	Nous estimons que les stériles et terres de découverte utilisées pour la réhabilitation des carrières ne devraient pas être considérées comme des déchets.
Directive limitant le taux de chrome VI** dans le ciment (Europe)	Nous sommes favorables à une application uniforme de la directive par tous les états membres afin de garantir une concurrence loyale, et plaidons pour une réglementation plus adaptée. (voir page 26)
Biodiversité - Natura 2000 (Europe)	Nous plaidons pour que soit reconnue la compatibilité des activités d'extraction avec le respect de la biodiversité.
Loi fédérale sur le financement des infrastructures routières (États-Unis)	En tant que membre d'un collectif de construction d'autoroutes, nous plaidons pour une enveloppe budgétaire aussi élevée que possible politiquement.
Adoption de la loi sur l'énergie (États-Unis)	Lafarge North America continue de défendre une loi globale sur l'énergie qui favoriserait l'approvisionnement en ciment à base de cendres volantes ou de laitiers, l'utilisation de moquette ou de bio-combustibles comme combustibles alternatifs dans les fours à ciment, et enfin l'utilisation de divers matériaux recyclés ou réutilisés dans la fabrication du ciment et du béton en vue de leur utilisation dans les constructions "vertes".
Règlement sur le service de garde-côtes (États-Unis)	En 2004, Lafarge North America a gagné son plaidoyer devant le Congrès et le service de garde-côtes américains et obtenu que les navires de distribution de Lafarge North America et leurs contrats de bail bénéficient de la clause des droits acquis au titre de la loi Jones. Notre plaidoyer garantit que nos navires de distribution des Grands Lacs et autres voies fluviales resteront viables et rentables.

* Ils permettent à une entreprise de bénéficier de crédits d'émissions en échange des réductions de ses émissions dans des pays en développement.

** Le chrome VI est une substance chimique qui peut nuire à la santé (voir page 26).

Influence sur les investisseurs

Nous répondons aux questions de nos investisseurs sur notre performance en matière de développement durable et nous les consultons pour établir notre rapport. Dans notre communication financière, nous présentons le développement durable comme une valeur clé motrice. En 2002, nous avons analysé l'impact financier de notre politique de réhabilitation de carrières pour appuyer notre conviction sur des données concrètes. Nous considérons que notre système de management et notre stratégie proactive sur le changement climatique permettent de limiter les risques environnementaux liés à nos activités. L'influence de Lafarge sur les investisseurs sera le sujet à débattre lors de la prochaine réunion de notre panel de parties prenantes.

www.lafarge.com/positionspublicques/



• Positions
publiques



Alastair McIntosh MEMBRE DU "CENTRE FOR HUMAN ECOLOGY", ECOSSE

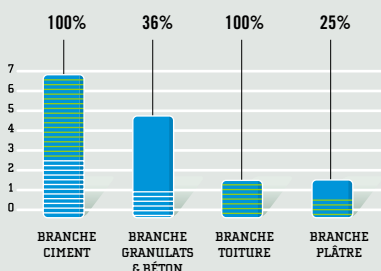
Nous utilisons tous des produits extraits de carrières. C'est pourquoi, en tant qu'écologiste, je suis partie prenante de Lafarge. Mes questions majeures sont les suivantes :

- Lafarge apprend-il à faire plus en causant moins de dommages à la planète ? Qui... et je suis impressionné par ses objectifs d'émissions dans l'air et de restauration de sites.
- Ce groupe est-il créateur de richesses par le développement de nouvelles solutions ingénieuses de construction durable ? Franchement... pas encore assez, mais c'est une voie qu'il explore.

Enfin, j'aimerais voir Lafarge adopter une stratégie d'entreprise qui suscite et conduise la transformation de notre culture politique, consommatrice et industrielle non durable. J'attends une approche et une technologie sources de réussites dont le personnel Lafarge pourra être fier. Aujourd'hui, avec le développement durable pour "valeur clé motrice", le Groupe prend un bon départ. Nul doute que les investisseurs éthiques vont suivre son évolution avec le plus grand intérêt."

Gouvernance et éthique des affaires

1 UNITÉS OPÉRATIONNELLES couvertes par une session de sensibilisation à la nouvelle politique de concurrence en 2004



EN MILLIARDS D'EUROS

- Unités couvertes en 2003 |
- Unités couvertes en 2004 |
- Chiffre d'affaires total de la branche |

- ✗ Recommandations des rapports Vienot et Bouton
- Conditions requises de la loi NRE

* Pour plus d'informations sur la gouvernance du Groupe, vous pouvez consulter notre document de référence 2004.

Nos parties prenantes attendent de la transparence sur la façon dont Lafarge traite les conflits d'intérêts. Elles réclament, en tout premier lieu, une explication claire sur la structure et le fonctionnement des organes de gouvernance du Groupe, et nous demandent instamment de respecter les lois et recommandations tels que la loi Sarbanes-Oxley et le rapport Bouton. Elles attendent également que nous révélions nos politiques et notre exposition aux risques en matière de concurrence, de corruption et de contributions politiques. Le panel attend la preuve que Lafarge dispose de tous les systèmes et procédures nécessaires pour veiller à ce que ces politiques soient appliquées dans tout le Groupe, dans le respect des Principes des affaires de *Transparency International*. Il s'agit notamment de la formation, des systèmes de contrôle interne et, plus particulièrement, des mécanismes d'alerte.

> Respectons-nous les standards de bonne gouvernance ?

Indépendance des administrateurs et des auditeurs

La structure de gouvernance de Lafarge a évolué en 2003 afin de respecter les nouvelles réglementations telles que la loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis et la loi sur la Sécurité financière en France. Conformément aux recommandations du rapport Bouton, notre Conseil d'administration a établi en 2004 que 9 de nos 15 administrateurs étaient jugés indépendants. Le Comité des comptes et des questions financières est composé de 5 administrateurs indépendants qui satisfont tous aux conditions de la loi Sarbanes-Oxley. Le Comité des nominations et des rémunérations compte 2 administrateurs indépendants sur 3.

Le mandat moyen de nos administrateurs est de quatre ans. Nos commissaires aux comptes ne fournissent à Lafarge aucune prestation de conseil ; 18% de leurs honoraires concernent toutefois des prestations accessoires à l'audit et des questions fiscales. Enfin, le Conseil s'est réuni deux fois avec nos commissaires aux comptes, sans la présence de la direction, en septembre 2004 et en février 2005.

STANDARDS DE BONNE GOUVERNANCE*		CHIFFRES DU GROUPE AU 25 FÉVRIER 2005			
IMPLICATION DANS LES DÉCISIONS	DES ADMINISTRATEURS	Maximum de 5 mandats cumulés ■	2,9 en moyenne et 5 au maximum		
		Nombre de réunions et taux de participation moyen au Conseil d'administration	4 réunions, 92%		
		Existence de comités des comptes, des nominations et des rémunérations ✗	Comité stratégie et développement	Comité des comptes et des questions financières	Comité des nominations et des rémunérations
		<ul style="list-style-type: none"> ● NOMBRE DE RÉUNIONS ● TAUX DE PARTICIPATION 	3 100%	3 90%	3 100%
		Évaluation du fonctionnement du Conseil tous les 3 ans ✗	Évalué en février 2004 (voir le document de référence 2004), résultats présentés lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2004		
	DES ACTIONNAIRES	Part des votes exprimés en Assemblée générale	28,81%		
INFORMATIONS ÉCONOMIQUES		Publier la rémunération des mandataires sociaux ✗	Entre 0,83 M€ et 1,77 M€ par administrateur		
		Publier les critères de détermination et de fixation de la rémunération des mandataires sociaux	Voir le document de référence 2004		
		Publier le nombre d'options de souscription et d'achat d'actions attribuées (ainsi que la valeur unitaire pour 2004) ✗	687 550 options de souscription au prix d'exercice de 70,79 € dont 170 000 aux mandataires sociaux et 255 000 pour les 10 plus importantes attributions		



> Appliquons-nous notre Code de conduite des affaires ?

Code de conduite des affaires

Notre Code de conduite des affaires date de 2004. ([lien web](#)) Il couvre les questions de conflits d'intérêts, de corruption, de contributions politiques, de transparence financière et de délits d'initié. La première mesure d'application a été l'installation d'un numéro vert mis à disposition de tout le personnel Lafarge en 24 langues, 24 heures sur 24. La gestion de cette ligne spécialisée est assurée par un centre d'appel indépendant aux États-Unis.

En 2004, le Groupe n'a reçu qu'un appel, celui d'un salarié d'un site de l'océan Indien, signalant un conflit d'intérêts, aujourd'hui résolu.

Politique de concurrence

En complément du Code, nous avons défini en 2004 une politique de concurrence spécifique pour veiller à ce que toutes les unités opérationnelles respectent les réglementations complexes de la concurrence. En 2004, toutes les unités opérationnelles européennes, ainsi que certaines unités d'Afrique et du Moyen-Orient ont reçu une formation sur la politique de concurrence à différents niveaux hiérarchiques, la priorité étant donnée aux salariés les plus exposés à ces risques. Toutes les unités opérationnelles de la branche Ciment ont été couvertes en 2004, contre 42 % en 2003. ([voir graphique 1](#)) Le Groupe prévoit d'étendre cette formation à des niveaux hiérarchiques inférieurs dans les unités opérationnelles européennes, et au-delà de l'Europe en commençant par les pays où la législation sur la concurrence est plus avancée, en Turquie, en Amérique latine et en Afrique. Enfin, un programme de formation via Internet sera lancé en 2005. Aux États-Unis et au Canada, Lafarge North America dispose depuis de nombreuses années d'un programme *anti-trust* pour respecter rigoureusement les conditions de concurrence de l'Amérique du Nord.

En 2004, le Groupe a mené des enquêtes détaillées dans six unités opérationnelles sur le respect de la politique de concurrence du Groupe. Ces enquêtes ont été suivies de mesures correctrices,

Gouvernance et éthique des affaires

www.lafarge.com/gouvernance/



- Liste des membres
du Conseil d'administration

www.lafarge.com/politiquesRSE/



- Code de conduite des affaires
- Règles de concurrence



Philippe Lévêque | PRÉSIDENT CARE FRANCE

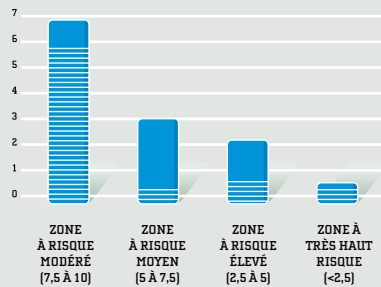
“ Je suis le Groupe Lafarge depuis quelques années maintenant, et constate des progrès significatifs sur les questions de gouvernance et d'éthique. J'observe, notamment, un effort très net en matière de transparence. Mais il ne suffit pas de dire que le Groupe a des principes ! La mauvaise gouvernance est davantage la règle que l'exception sur la plupart des marchés où Lafarge opère, et chaque citoyen ou salarié sait bien que l'industrie du bâtiment est le secteur de prédilection de la corruption. La possibilité d'aborder de plus en plus ouvertement des questions comme la corruption, avec la direction et le personnel sur le

terrain, est une avancée appréciée. Mais on peut encore mieux faire : Lafarge étant un des leaders mondiaux en termes de responsabilité sociale, on pourrait suggérer au Conseil d'administration d'inscrire plus souvent les questions de responsabilité sociale des entreprises à l'ordre du jour de ses réunions, par exemple, au moins une question importante de RSE par an. Enfin un autre point reste à améliorer, à savoir le pourcentage de femmes aux postes de cadres, y compris les postes de direction. Dans l'ensemble, j'estime que le rapport répond à la plupart de mes attentes dans le domaine de la gouvernance et de l'éthique.”

Gouvernance et éthique des affaires

1 RISQUE DE CORRUPTION ET POLITIQUES DE PRÉVENTION

Répartition de nos ventes par risque-pays conformément à l'indice de Transparency International en 2003



INDICE DE PERCEPTION (PAYS CLASSÉS DE 0 À 10)

- Unités opérationnelles
- dotées de leur propre politique anti-corruption

ÉTATS-UNIS | Granulats & Béton | Aménagement de gravières pour la nidification de poissons | Réhabilitation de la carrière de Presque Isle



www.lafarge.com/ethique/



- 1 | Auto-évaluation par rapport aux principes des affaires de Transparency International
- 2 | Détail des contributions

* Classement établi par le Center for Responsive Politics (Centre des politiques responsables aux États-Unis)

lorsque cela était nécessaire. Le Groupe prévoit de poursuivre ces enquêtes en 2005, soit à la demande des unités opérationnelles, soit sur décision du siège sous forme d'enquêtes inopinées.

Il y a quelques années, Lafarge a été condamné à des amendes pour entente par la Commission européenne et par le BundesKartellamt. Les deux décisions correspondantes font l'objet d'un appel respectivement devant le tribunal de première instance de l'Union européenne et devant le tribunal allemand compétent de Düsseldorf. D'autres enquêtes sont en cours, mais les risques financiers associés ne sont pas significatifs.

● Selon les informations publiées par nos concurrents, un seul producteur mondial de ciment semble avoir une approche des questions liées à la concurrence aussi formalisée que celle de Lafarge.

Politique anti-corruption

En tant qu'entreprise productrice de matériaux de construction, nous avons très peu de clients du secteur public. Ainsi, Lafarge est peu exposé à la corruption, bien moins que le secteur de la construction. Nos Principes d'action promeuvent clairement l'intégrité comme une valeur fondamentale du Groupe. Toutefois, avec une présence croissante dans les marchés émergents, le Groupe est conscient de son exposition à d'autres formes de corruption. En 2004, nous nous sommes essentiellement attachés à déployer l'accès au numéro vert d'alerte interne du Groupe. Nous avons également augmenté de 8 à 15% le poids des critères liés à la corruption dans notre évaluation du risque politique-pays (qui sert de base aux décisions majeures d'investissement : voir page 6). Pour la deuxième année consécutive, le Code de conduite des affaires du Groupe et son mode d'application ont été comparés avec les principes définis par *Transparency International* et *Social Accountability International*. (lien web 1) Il en est ressorti que Lafarge doit établir des lignes directrices relatives aux dons caritatifs et aux paiements de facilité et déployer une formation spécifique pour les managers.

Lafarge poursuit son dialogue constructif avec *Transparency International* France et a conclu un partenariat en avril 2004 sur les questions de corruption. En 2005, Lafarge a prévu de :

- Mener des entretiens dans plusieurs unités opérationnelles pour mieux comprendre l'exposition aux risques de corruption, compte tenu des contextes locaux et des spécificités de chaque branche du Groupe ;
- Définir un plan d'action pour l'ensemble du Groupe comportant un programme de formation spécifique, et l'établissement de lignes directrices complémentaires.

Contributions politiques

En 2004, seule l'unité opérationnelle Lafarge North America Inc. (LNA) a fait état de contributions par un comité d'action politique (PAC) indépendant, où celles des salariés éligibles (citoyens américains et étrangers résidents permanents) sont légales et fréquentes. Les contributions totales du PAC à divers candidats au Congrès ont atteint 55 000 dollars pendant le cycle d'élections fédérales, contre 31 000 dollars en 2003. Cette augmentation s'explique essentiellement par la plus grande visibilité des élections du Congrès, puisqu'il s'agissait également d'une élection présidentielle. Un tiers, environ, des contributions est allé à des candidats du parti démocrate contre deux tiers à des candidats du parti républicain. La répartition entre les partis s'appuie sur les critères retenus par le PAC pour affecter ses contributions : candidats qui représentent des districts où nous opérons, candidats qui défendent des positions pro-industrielles et/ou candidats leaders dans les commissions clés qui traitent de questions importantes pour Lafarge.

Un aperçu détaillé de nos contributions est disponible sur notre site web. (lien web 2)

Lafarge est un contributeur relativement modeste : l'entreprise qui est classée à la 100^e place en termes de contributions verse, en effet, 20 fois plus* que Lafarge.

Karina Litvack | F&C ASSET MANAGEMENT

Je salue la transparence de Lafarge sur plusieurs questions clés de gouvernance : la place accordée à la concurrence était nécessaire et a été très appréciée. Les politiques relatives à la corruption ont progressé : l'inclusion de paramètres de corruption dans l'analyse du "risque pays" devrait faire figure de référence pour d'autres entreprises. Lafarge mesure bien les progrès à faire, et fixe de bons objectifs : évaluation complète du risque de corruption pour les opérations mondiales, intensification de la formation et définition de meilleures directives. Toutefois, deux autres points importants ne font l'objet d'aucun plan : les dons et les commissions versées. Concernant la possibilité d'alerte par le numéro vert interne, son amélioration a été très

rapide et l'information exemplaire : la réponse reste timide, mais son succès dépendra de la participation du personnel, et surtout de l'assurance qu'il aura d'être protégé à long terme et de voir ses problèmes traités. Dernier point et non des moindres, les dons politiques : là, Lafarge pourrait mieux faire. Il se contente d'indiquer la somme versée, certes modeste. Il devrait faire une présentation globale de sa politique, précisant si cette pratique existe hors des États-Unis ou si elle est complètement interdite. Dans l'affirmative, il devrait indiquer les règles applicables, notamment sur les pressions ou l'influence exercées pour que le personnel apporte des contributions, et sur les prêts de la société à son comité d'action politique."

Nos employés

Concernant les ressources humaines, les membres du panel nous ont instamment demandé un reporting conforme aux directives de la *Global Reporting Initiative (GRI)*. Les attentes d'information concernaient, notamment, les moyens affectés par le Groupe pour promouvoir la santé et la sécurité, les maladies professionnelles, les niveaux de salaires par rapport aux standards locaux, l'emploi local, la satisfaction des salariés, l'efficacité des programmes de développement de carrière et l'intégration de personnel handicapé.

> Fait-il bon travailler chez Lafarge ?

Cette année, notre système de collecte de données sociales a couvert 74 unités opérationnelles, soit 84% de la main-d'œuvre et 91% du chiffre d'affaires.

Sécurité

En matière de sécurité, Lafarge vise, à moyen terme, le niveau de performance des meilleures sociétés industrielles mondiales, ce qui se traduit par les objectifs suivants :

- zéro accident industriel mortel sur nos sites,
- atteindre un taux de fréquence de 1,
- faire appliquer les mêmes procédures de santé et sécurité à nos sous-traitants et leur demander d'atteindre la même performance.

A | Nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail en millions d'heures travaillées.

B | Nombre de jours calendaires perdus suite à des accidents par milliers d'heures travaillées.

C | Nombre d'accidents mortels pour 10 000 salariés.

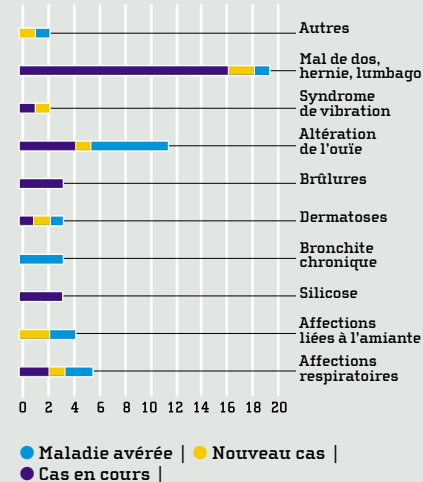
D | Les accidents de transport ont été recensés de façon plus exhaustive en 2003.

1 PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE

* Ces chiffres ont été actualisés et diffèrent de ceux annoncés dans notre rapport 2003.

	2002	2003	2004
Effectif total	77 547	75 338	77 075
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés Lafarge	1 469	1 113	802
Taux de fréquence ^A	8,22	6,56	4,69
<i>Branche Ciment</i>	4,85	3,32	2,60
<i>Branche Granulats & Béton</i>	7,85	6,89	4,59
<i>Branche Toiture</i>	20,18	17,96	11,11
<i>Branche Plâtre</i>	6,66	4,99	5,55
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés des sous-traitants	222	230	254
Taux de gravité ^B	0,28	0,24	0,21
Accidents mortels des employés sur site	5	3*	4
Accidents mortels des employés - transport	5	4*	2
Taux de mortalité ^C	N.D.	0,77	0,66
<i>Branche Ciment</i>	1,28	0,84	0,46
<i>Branche Granulats & Béton</i>	1,12	0,78	0,39
<i>Branche Toiture</i>	N.D.	0,78	1,45
<i>Branche Plâtre</i>	1,57	0,00	1,28
Accidents mortels des sous-traitants sur site	20	10	9
Accidents mortels de tiers sur site	5	1*	2
Accidents mortels de sous-traitants ^D - transport	6	10	11
Accidents mortels de tiers - transport ^D	8	11	2

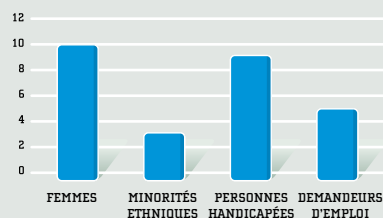
2 RÉPARTITION DES CAS DE MALADIES PROFESSIONNELLES



Nos employés

1 UNITÉS OPÉRATIONNELLES ayant développé une action pro-active

NOMBRE D'UNITÉS OPÉRATIONNELLES



CATÉGORIES DE PERSONNES CIBLÉES PAR LE PROGRAMME

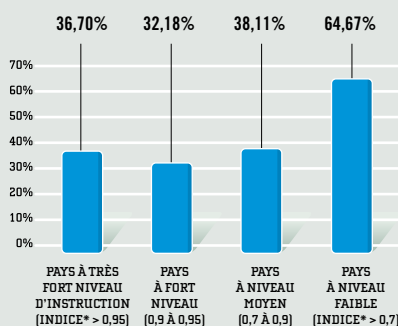


CAMEROUIN | Ciment | Campagne de lutte contre le VIH/SIDA chez CimenCam

2 POURCENTAGE DE FEMMES AUX POSTES DE MANAGER

	2002	2003	2004
Conseil d'administration	6,67%	6,67%	6,67%
Cadres dirigeants	2,26%	2,86%	2,87%
Cadres supérieurs	6,77%	7,63%	8,1%
Cadres (toutes catégories)	14,25%	14,15%	15,1%
Employés	15,02%	14,39%	14,6%

3 POURCENTAGE D'EMPLOYÉS ayant reçu au moins un jour de formation en 2004



* Indice du PNUD

www.lafarge.com/employees/



- 1 | Système de management de la santé et sécurité et comités
- 2 | Résultats sécurité
- 3 | Causes de maladies professionnelles

Dans cette optique, Lafarge continue d'étendre son système de management de la sécurité : en 2004, 88% des salariés de Lafarge ont été couverts, contre 49% en 2003. Les unités opérationnelles qui appliquent notre système de management de la santé et sécurité améliorent leur performance grâce aux analyses des risques, à la prévention, à la formation et aux audits. 48% de ces unités déclarent avoir pleinement appliqué ce système de management. La participation active du personnel dans le processus d'application, facteur décisif de succès, peut être favorisée par les comités santé et sécurité. En 2004, 73% des salariés Lafarge étaient couverts par un comité santé et sécurité. Des informations détaillées sur nos pratiques de santé et sécurité sont disponibles sur notre site web. ([liens web 1, 2 et 3](#)) Suite au déploiement de notre système de gestion et à l'intégration de la sécurité dans les programmes de performance (voir page 6), les taux de fréquence et de gravité du Groupe ont diminué ([voir tableau 1, page 11](#)). Cependant, le nombre d'accidents mortels, bien qu'en baisse, n'est toujours pas satisfaisant. Nous avons donc encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif.

📊 Sur les 5 producteurs de ciment qui ont publié des données santé et sécurité comparables pour 2003, Lafarge a enregistré la meilleure performance. Le taux de fréquence d'accidents et le taux de gravité du Groupe sont inférieurs respectivement de 4 points et de 0,25 point à ceux de son meilleur concurrent. Pour 2004, nous publions des informations conformes aux recommandations du groupe de travail Santé et Sécurité du WBCSD afin de faciliter les comparaisons.

Santé

● Maladies professionnelles

Les questions de santé professionnelle sont gérées au niveau des unités opérationnelles. Lafarge a commencé à suivre les actions en justice au niveau du Groupe en 2003. Notre but est d'intensifier nos efforts de prévention. Les premiers résultats montrent que les risques sont assez faibles dans notre industrie : en 2004, 51 cas de maladies professionnelles ont été portés devant le Groupe ([voir graphique 2, page 11](#)), ce qui représente 0,0006% de notre effectif. ([lien web 3](#))

● VIH/SIDA

Lafarge est membre de la *Global Business Coalition* contre le VIH/Sida et a élaboré une politique spécifique, en 2003, en collaboration avec des parties prenantes, parmi lesquelles figurent Care France, des représentants du personnel et d'autres organismes internationaux. Cette politique vise à réduire la propagation du virus du Sida au sein du personnel du Groupe, des familles et des communautés, ainsi qu'à prévenir toute discrimination basée sur le statut sérologique.

En Afrique subsaharienne, un Comité Santé composé, notamment, de notre ONG partenaire, Care, et d'experts en santé, coordonne et développe les actions des unités opérationnelles. Toutes les unités opérationnelles africaines ont mis au point des feuilles de route, affecté des budgets spécifiques et inclus le VIH/Sida dans leurs programmes de performance.

Ainsi :

- 85% des salariés bénéficient d'informations et de prévention, presque quotidiennement
- 40% des salariés ont participé à des campagnes de dépistage volontaire.
- Les unités opérationnelles du Kenya, d'Ouganda, du Malawi, du Zimbabwe, du Cameroun et d'Afrique du Sud (qui représentent 56% du personnel en Afrique subsaharienne) offrent un traitement anti-rétroviral aux salariés qui ont le Sida.

Ayant appliqué et testé notre politique en Afrique, le Groupe prévoit d'étendre ces pratiques à ses unités opérationnelles d'Asie et d'Europe de l'Est. En 2004, toutes les unités chinoises ont consacré une journée à la sensibilisation des salariés.

Diversité et non-discrimination

La politique emploi du Groupe incite les responsables des unités opérationnelles et des branches à promouvoir la non-discrimination et à développer la diversité de culture et de genre par la mise en œuvre de programmes d'intégration spécifiques (voir graphique 1).

En 2004, 8,1% des postes de cadres supérieurs étaient occupés par des femmes. Bien qu'en augmentation par rapport aux 7,63% de 2003 (voir tableau 2), ce chiffre demeure inférieur à notre objectif, d'autant que Lafarge s'est engagé à doubler la proportion de femmes aux postes de cadres supérieurs entre 2003 et 2008.

Sur les 3 concurrents qui publient la proportion de femmes aux postes de management, Lafarge arrive au deuxième rang. Des progrès restent à faire dans ce domaine.

Aujourd'hui, le Groupe favorise l'accès des personnels locaux aux postes de management ; ainsi 72% des membres des Comités exécutifs des unités opérationnelles sont d'origine locale.

Enfin, concernant l'intégration des personnes handicapées (selon les définitions locales) dans le personnel, la politique des ressources humaines du Groupe encourage les initiatives locales des unités opérationnelles. Pour cela, un outil conçu pour favoriser le maintien des personnes handicapées au sein du personnel est actuellement testé dans les unités opérationnelles françaises.

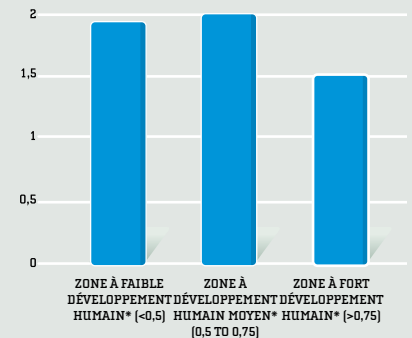
Nous suivons au niveau du Groupe le nombre de plaintes déposées pour cause de discrimination. En 2004, 2 cas ont été signalés.

Formation et développement de carrière

● Cadres moyens et supérieurs

Le développement des cadres moyens et supérieurs – en termes d'évolution de carrière comme de formation – est géré au niveau du Groupe. Sur un plan individuel, chaque cadre établit son plan de développement individuel annuel pour assurer un progrès continu, tandis que des actions de

4 COMPARAISON DES SALAIRES MINIMUM DE LAFARGE avec les salaires minimum légaux



RATIO MOYEN "SALAIRE MINIMUM LAFARGE / SALAIRE MINIMUM LOCAL"

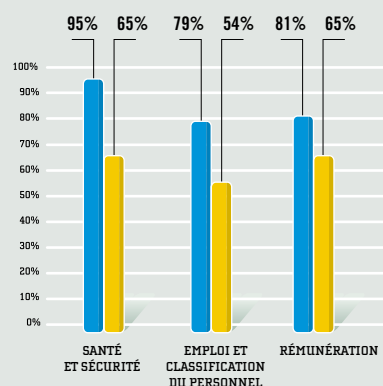
* Sur la base de l'indice de développement humain des Nations Unies (IDH) qui met en corrélation des données sur le pays telles que le PIB, le niveau d'instruction ou les standards de santé.



FRANCE | Béton | Chantier du Palais de Justice de Pontoise

Nos employés

1 POURCENTAGE DE SALARIÉS INFORMÉS / CONSULTÉS sur les politiques ou procédures locales



● Information | ● Consultation |

www.lafarge.com/droitsdelhomme/



• Rémunération : salaires minimum Lafarge par pays



Patrice Ponceau | COMITÉ EUROPÉEN

“Ce chapitre donne un aperçu complet de la gestion des ressources humaines de Lafarge et répond en grande partie à mes attentes d’information. Toutefois, certaines de mes questions restent sans réponse : tout d’abord, j’aimerais savoir comment se passe le partage d’informations en matière de santé et sécurité au sein du Groupe. Sur le VIH/Sida, j’apprécie les efforts déployés par le Groupe, mais j’aimerais savoir quelles valeurs absolues se cachent derrière les pourcentages. Combien d’employés sont infectés ? Combien ont accès à des traitements anti-rétroviraux ? L’information fournie sur la formation et le développement des carrières est

intéressante, mais il manque la notion d’efficacité : combien de personnes passent d’une catégorie professionnelle à une autre grâce à la formation chez Lafarge ? Par ailleurs, le Groupe annonce ne pas pouvoir effectuer d’analyse plus fine de la satisfaction des employés avec les données consolidées en 2004 : il serait bien de modifier la méthode de consolidation pour pouvoir en savoir plus sur les causes d’insatisfaction des employés. Concernant les proportions d’employés représentés par un syndicat, il serait intéressant de présenter les données par région, pour les ramener au contexte local. Enfin, il manque des indicateurs sur l’intégration des travailleurs handicapés.”

développement collectif sont proposées par la toute nouvelle *Lafarge University* et /ou au travers de sessions de formation spécifiques par branche, fonction ou pays. En 2004, 1 200 personnes, soit 11% de tous les cadres, ont suivi une formation de *Lafarge University*. De plus, 99% des cadres de Lafarge ont bénéficié d’au moins une journée de formation en 2004.

● Salariés non-cadres

Lafarge étant une organisation multilocale, la formation des salariés non-cadres est dispensée au niveau des unités opérationnelles. En 2004, 43% des salariés ont reçu au moins une journée de formation. Comme le montre le graphique 3 page 12, les pays ayant un indice d’éducation faible ont reçu davantage de formations.

Enquête de satisfaction

19% des salariés de Lafarge ont participé à des enquêtes de satisfaction en 2004. Le niveau global de satisfaction a atteint 61%. Notre reporting social ne nous permet pas une analyse plus fine des causes de satisfaction ou de mécontentement de nos salariés au niveau du Groupe.

De plus, dans le cadre de notre programme “*Leader for Tomorrow*”, nous avons mené une enquête globale sur 800 cadres supérieurs et plus de 100 enquêtes locales sur nos 10 000 cadres, toutes essentiellement axées sur le niveau d’engagement des salariés – plutôt que sur les sujets de satisfaction. Le Groupe effectuera, pour la première fois, une enquête globale sur ses 77 000 salariés au dernier trimestre 2005.

Actionnariat des salariés

Le Groupe souhaite que tous ses salariés participent au succès de la société par des programmes d’actionnariat et /ou de participation aux bénéfices. En 2005, nous lancerons le plan LEA 2005 afin d’atteindre notre objectif de 50% de salariés actionnaires. En 2004, 43% des salariés détenaient des actions Lafarge, et la part des salariés dans le capital du Groupe s’est maintenue à 1,4%.

Salaires et avantages

Lafarge veut attirer, motiver et conserver un personnel compétent en lui versant une rémunération totale compétitive. La politique de rémunération du Groupe vise une rémunération totale comprise entre les quartiles moyen et supérieur des sociétés comparables, tout en offrant des avantages conformes aux pratiques locales, afin de procurer à ses salariés des conditions de vie plus sûres. L’étude menée en 2004 montre que les salaires minimum locaux chez Lafarge sont nettement supérieurs aux salaires minimum légaux du pays concerné (voir graphique 4 page 13 et lien web). Des informations par pays sont disponibles sur notre site web.

> Comment appliquons-nous les Droits de l'Homme au travail ?

Politiques

En signant le *Global Compact*, le Groupe s'est engagé à respecter et à promouvoir les Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence. Nous avons inscrit cet engagement dans notre Code de conduite des affaires qui s'applique à tout le personnel.

La politique de ressources humaines du Groupe exclut le travail forcé, toutefois nous n'avons pas de politique spécifique de Groupe sur des questions telles que la liberté d'association ou le travail des enfants. À cet égard, nous avons engagé un dialogue avec des syndicats comme la FITBB* qui conduira à la signature d'un accord de partenariat portant notamment sur le contrôle conjoint de la situation chez Lafarge.

Depuis 2004, dans le cadre de notre Code de conduite des affaires, nos salariés disposent d'un numéro vert confidentiel pour signaler toute irrégularité (voir page 10). À ce jour, nous n'avons reçu aucun appel pour des questions concernant les Droits de l'Homme.

Politiques et programmes au niveau local

19% des unités opérationnelles ont défini leur propre politique sur les Droits de l'Homme.

De plus, 4% des unités opérationnelles, représentant 2% des salariés, ont un programme spécialisé de formation sur ce thème.

Relation avec les syndicats

55% des unités opérationnelles disposent d'une politique ou procédure spécifique sur la liberté d'association et de négociation pour les salariés Lafarge.

La majorité du personnel de Lafarge est représentée par des syndicats ou par une forme d'accords collectifs (voir graphique 3).

De plus, bien qu'il n'y ait pas de politique de Groupe sur la consultation des salariés, nous recueillons souvent leur avis pour définir nos politiques (voir graphique 1).

Utilisation d'agents de sécurité

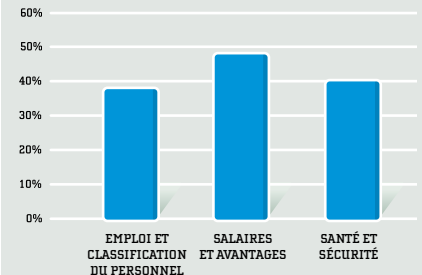
Pour assurer la sécurité de nos salariés, nous employons des agents de sécurité chaque fois que cela est nécessaire. 21% des unités opérationnelles (qui représentent 15% du personnel) emploient des agents armés.

Marion Hellmann | FITBB

La FITBB souligne la nécessité d'un reporting basé sur les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI). À cet égard, le reporting de Lafarge sur les ressources humaines s'est amélioré et satisfait davantage aux conditions de la GRI. J'ai notamment apprécié la description des systèmes de management de la santé et sécurité et l'information sur les cas de maladies professionnelles. Le reporting sur les salaires est très instructif, et le Groupe semble offrir une rémunération supérieure à la moyenne. Toutefois, on regrette l'absence d'indicateurs sur l'intégration des personnes handicapées et sur la satisfaction des salariés. J'aimerais trouver des indicateurs tels que le

taux moyen de démissions ou le nombre de jours de grève. Entreprise sérieuse attachée au respect des droits des travailleurs sur la base des conventions principales du Bureau international du Travail (BIT), Lafarge assure de bonnes conditions de travail avec un environnement sûr et sain, et des politiques qui couvrent également les fournisseurs et les sous-traitants. Cependant, comme de nombreux pays ne garantissent toujours pas les Droits de l'Homme au travail et interdisent les syndicats, il me paraît important que le Groupe donne plus de détails sur ces questions et en garantisse la crédibilité par le contrôle d'organisations syndicales comme la FITBB."

2 POURCENTAGE DE SALARIÉS couverts par des accords collectifs sur des questions spécifiques



3 REPRÉSENTATION DES SALARIÉS

	2004
Salariés représentés par des organisations représentatives du personnel	87%
Salariés syndiqués	
Salariés couverts par des accords collectifs	

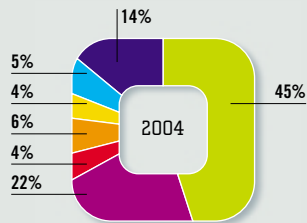
* FITBB : Fédération internationale des travailleurs du bois et du bâtiment.



Impact économique

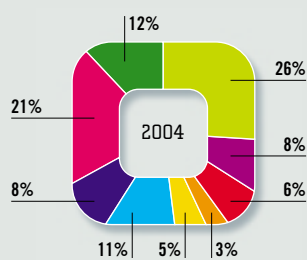
> Flux financiers vers nos parties prenantes en 2004

1 RÉPARTITION DES CAPITAUX UTILISÉS PAR LE GROUPE (18 935 M€)



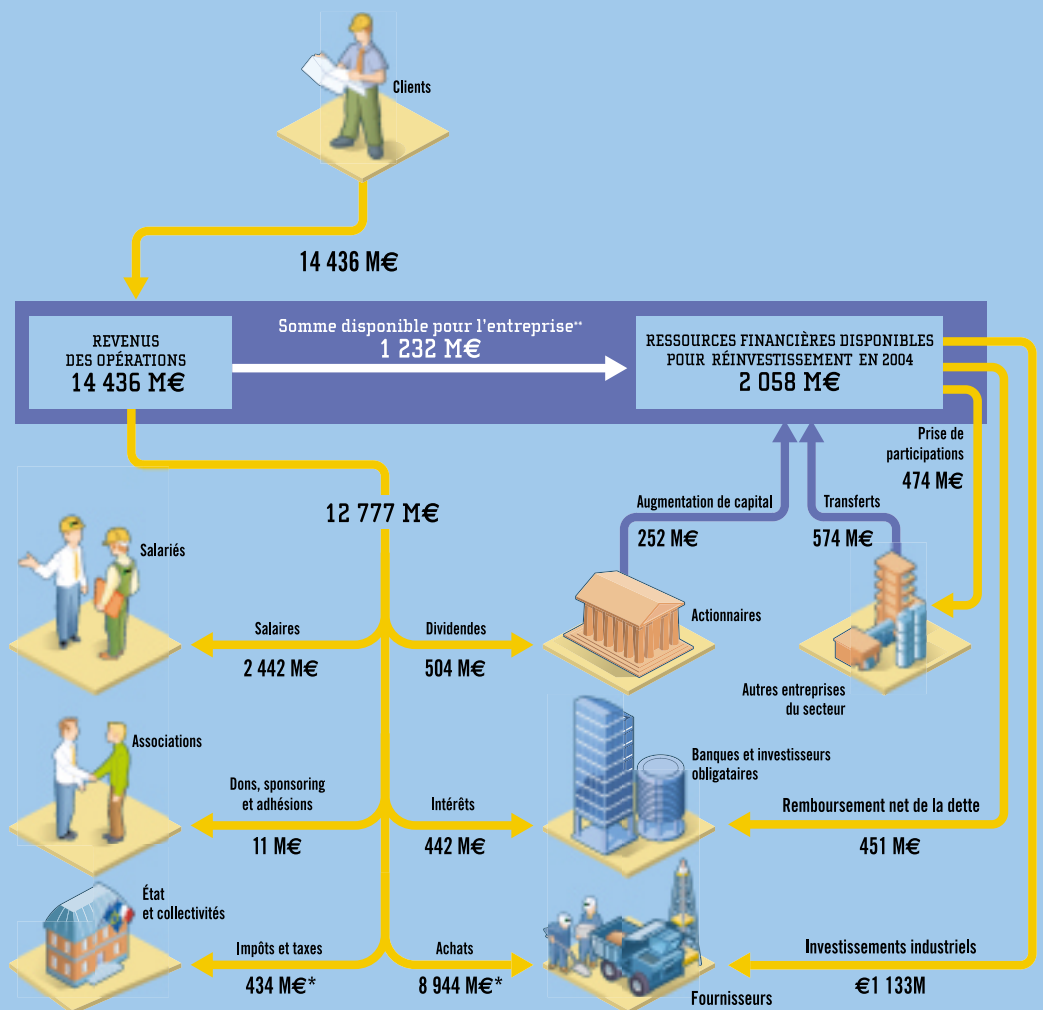
- Europe de l'Ouest | ● Amérique du Nord |
- Bassin méditerranéen |
- Europe centrale et de l'Est | ● Amérique latine |
- Afrique | ● Asie Pacifique

2 RÉPARTITION DE NOS FOURNISSEURS*



- Matières premières et énergie |
- Produits spécifiques | ● Produits standards |
- Produits pour la revente |
- Investissements industriels |
- Services spécifiques | ● Services standards |
- Transport et logistique | ● Services publics |

* Sur la base des données collectées en 2003.



Les données présentées dans ce schéma viennent de comptes consolidés du Groupe, à l'exception des données marquées d'un * qui sont estimées.
** Ce montant inclut une variation de BFR (besoin en fonds de roulement) de -427 M€.

Nos parties prenantes nous demandent de démontrer que Lafarge cherche à améliorer son impact sociétal en maximisant l'emploi direct et indirect et en favorisant l'emploi local. Les autres attentes concernent les politiques du Groupe en matière de restructuration, délocalisation, transfert de compétences et développement de produits à destination des populations à revenus modestes. Enfin, les membres du panel nous ont interrogés sur notre politique de mécénat, montants des dons et mécanismes permettant de vérifier que ces dons correspondent aux enjeux locaux de développement.

> Quelle est la politique financière de Lafarge en 2004 ?

Lafarge assure à ses collaborateurs un niveau de rémunération parmi les meilleurs de son secteur dans chaque pays, qui reflète à la fois les résultats de son unité et sa performance individuelle. La politique d'achat du Groupe assure à ses fournisseurs une rémunération juste de la qualité de leurs produits et services.

Enfin, la rémunération de nos actionnaires doit être assurée par une augmentation de la valeur de l'action et par un dividende. Le cash flow net est alors utilisé en priorité au financement des investissements de maintien de nos opérations. Par maintien, nous entendons tous les investissements nécessaires à la sécurité de nos collaborateurs, au respect de nos objectifs de développement durable et au maintien de notre compétitivité sur chaque marché servi.

Le cash flow résiduel et la solidité de notre structure financière permettent enfin de financer la croissance du Groupe : construction de capacités nouvelles pour servir nos marchés de croissance et acquisitions, créatrices de valeur, dans chacun de nos métiers.

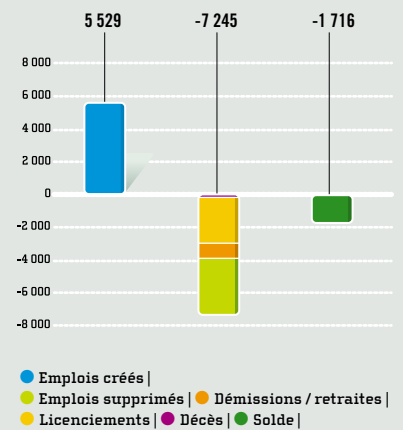
> Avons-nous un impact positif sur l'emploi local ?

Fin 2004, les activités du Groupe ont généré 77 000 emplois directs, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2003. Cette augmentation résulte des changements de périmètre et de méthode de consolidation (voir graphique 3).

De plus, Lafarge a eu recours à quelque 13 700 emplois sous-traités, ce qui représente 18% environ du personnel total. Comme le montre le graphique 4, la sous-traitance concerne essentiellement le transport et la maintenance, ainsi que les activités de production considérées comme extérieures à nos activités centrales, telles que certaines opérations d'extraction, ou transformation de nos produits après production.

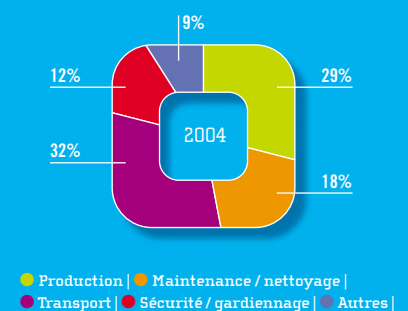
Le graphique 5 présente une répartition de nos employés par type de contrat : en 2004, le personnel temporaire représente 4% de l'effectif total. Dans le cadre de son projet visant à intégrer les questions environnementales et sociales dans les pratiques d'approvisionnement du Groupe (voir page 25), la direction des achats a mené, cette année, un projet pilote dans chaque unité opérationnelle française pour définir les critères spécifiques d'évaluation et de sélection des fournisseurs de personnel temporaire. Ces critères seront par la suite utilisés par toutes nos unités opérationnelles.

3 CRÉATION NETTE D'EMPLOIS EN 2004

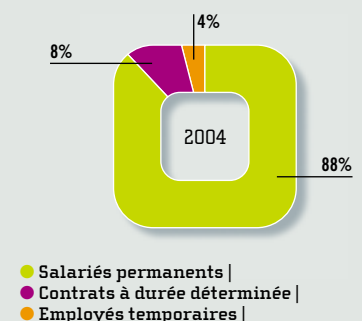


NB : CES DONNÉES COUVRENT 84% DE L'EFFECTIF

4 RÉPARTITION DES EMPLOIS EN SOUS-TRAITANCE



5 RÉPARTITION DU PERSONNEL selon les contrats à durée déterminée et indéterminée

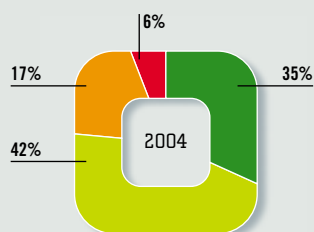


www.lafarge.com/economie/



• Impacts indirects

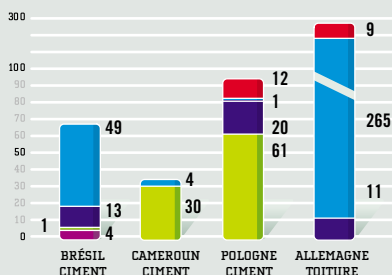
1 RÉPARTITION DES SITES RESTRUCTURÉS par contexte légal local



(en % de personnel concerné)
ANALYSE DU CONTEXTE LÉGAL BASÉ SUR L'INDICE DE FLEXIBILITÉ AU LICENCIEMENT DE LA BANQUE MONDIALE :

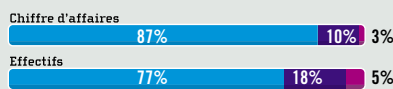
● Très difficile | ● Difficile | ● Facile | ● Très facile |

2 RESTRUCTURATION : RÉPARTITION DES EMPLOYÉS TOUCHÉS par situation personnelle



● En attente de solution | ● Projets personnels | ● Emploi dans une autre société | ● Retraite anticipée | ● Transfert vers d'autres installations Lafarge |

3 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DANS LES PAYS À RISQUE en matière de Droits de l'Homme*



● Libre | ● Partiellement libre | ● Non libre |

* Basée sur l'indice "Freedom in the World 2004" de Freedom House, qui évalue les pays selon leur niveau de droits civils et politiques. Ces informations concernent 100% du chiffre d'affaires et des effectifs du Groupe.

Restructuration

La politique d'emploi de Lafarge affirme que personne ne doit affronter seul un problème d'emploi après un licenciement. Il appartient au Groupe de réduire les impacts négatifs potentiels des restructurations sur les communautés locales. Pour garantir l'application de cette politique, un manuel spécifique aide les unités opérationnelles à effectuer des restructurations de manière responsable. Il précise comment décider, planifier et appliquer un programme de restructuration, et offre de multiples solutions aux salariés touchés par les réductions d'effectifs, telles que la mise en place d'antennes locales pour aider les salariés à retrouver un travail, des aides à la mobilité géographique ou professionnelle, ou la création de filières locales de développement économique.

En 2004, 11 unités opérationnelles ont dû effectuer des réductions de plus de 5% de leur effectif. Le graphique 2 présente les solutions proposées aux salariés concernés dans 4 unités situées dans des contextes socio-économiques très différents. Dans l'ensemble, 8% de toutes les unités touchées ont mis en place des filières locales de développement économique, ce qui a permis la création d'environ 269 emplois externes.

Les restructurations du Groupe sont induites par la modification des marchés locaux ou par les modernisations et changements de technologie. De plus, nos marchés étant locaux, nous n'effectuons pas de délocalisation. C'est pourquoi la distribution géographique des restructurations du Groupe n'est pas en corrélation avec le degré local de contraintes légales (voir graphique 1).

> Lafarge apporte-t-il d'autres contributions positives à ses communautés ?

Activités dans les pays "à risque" en matière de Droits de l'Homme

Notre Groupe opère dans 75 pays. Les décisions d'investissements ou de désinvestissements étant basées sur une analyse de "risque pays", incluant les risques politiques (voir page 6), nous avons établi un classement et une liste noire de 6 pays que nous excluons totalement de nos opérations. Nous n'effectuons pas d'autre analyse spécifique sur la base des Droits de l'Homme ; cependant la plupart des pays répertoriés par le FTSE4Good comme "à risque" au niveau du respect des Droits de l'Homme figurent en tête de notre classement. En 2004, nous n'avons fait aucun désinvestissement au motif du seul risque politique. Comme le montre le graphique 3, nos activités dans les pays "à risque" en matière de Droits de l'Homme sont limitées.

Marion Hellmann | FITBB

"Ce rapport donne, me semble-t-il, un aperçu plus complet que les précédents de l'impact de Lafarge sur l'emploi local. Il est également plus proche des recommandations de la GRI en matière de reporting sur ce thème. J'ai particulièrement apprécié l'information détaillée sur les restructurations : en effet, depuis son premier rapport de développement durable, j'attendais que Lafarge explique sa politique et ses impacts dans ce domaine. Le graphique de la répartition des solutions trouvées pour les employés Lafarge touchés par les 4 différents cas cités de restructuration est particulièrement intéressant et j'aimerais que l'analyse soit étendue à

tous les cas du Groupe. Il est bien que Lafarge aborde ces questions et tente de réduire ses impacts négatifs sur les communautés locales. Toutefois, j'aimerais en savoir plus sur les salariés et la consultation de leurs représentants lors de telles restructurations. De façon générale, j'estime que les représentants syndicaux doivent participer à pied d'égalité aux dialogues sociaux et tripartites dans tous les pays pour veiller à ce que développement industriel aille de pair avec sécurité de l'emploi, formation de qualité et bonnes conditions de travail. Enfin, j'aimerais également en savoir plus sur la manière dont Lafarge consulte ses parties prenantes au niveau local."

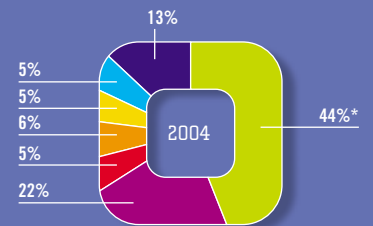
Dons aux communautés locales

Le Groupe contribue à la vie de ses communautés voisines en développant des actions locales en partenariat avec des ONG comme *Habitat for Humanity* ou directement au travers de dons de la part de ses sites et unités opérationnelles. En 2004, environ 11 millions d'euros ont été alloués à des actions de partenariat avec des ONG, dont 6 millions* directement dans des communautés locales dans le monde entier. Le montant global des contributions faites par le Groupe et leur répartition géographique (voir graphique 4) doivent être examinés en tenant compte de l'extrême diversité des contextes locaux dans lesquels Lafarge opère. Par exemple, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe de l'Est représentent 39% des contributions et 17% seulement du chiffre d'affaires du Groupe. Dans les régions où les cotisations patronales de sécurité sociale ou autres impôts liés à des standards sociaux plus élevés sont faibles ou inexistantes, le Groupe s'efforce de compenser certains manques par des dons destinés à améliorer le niveau de vie de ses communautés avoisinantes.

Par ailleurs, comme il l'a fait lors du cyclone Mitch survenu au Honduras en 1999 ou lors des inondations de 2002 en Allemagne, Lafarge a aidé au début de l'année 2005 les communautés les plus durement touchées par le tremblement de terre et le tsunami en Indonésie et au Sri Lanka. (voir l'encadré ci-dessous).

* Estimation basée sur un échantillon d'unités opérationnelles Lafarge représentant 55% du chiffre d'affaires du Groupe, pour la plupart de la branche Ciment.

4 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CONTRIBUTIONS faites par le Groupe (3 622 663 €)



● Europe de l'Ouest* | ● Amérique du Nord | ● Bassin méditerranéen | ● Europe centrale et de l'Est | ● Amérique latine | ● Afrique | ● Asie Pacifique |

* Sur la base d'une estimation à partir de données collectées en 2003.



INDONÉSIE | Enfants recueillis au centre d'accueil de Medan après la catastrophe du tsunami

AIDE À LONG TERME AUX SURVIVANTS DU TSUNAMI ET À LEURS COMMUNAUTÉS

Le 26 décembre 2004, le tsunami qui a dévasté le Sud-Est asiatique a détruit partiellement la péninsule d'Aceh en Indonésie et la cimenterie Lafarge qui s'y trouvait. Suite à ce désastre, le Groupe a aussitôt apporté un important soutien financier et psychologique aux survivants : un avion et de nombreux camions ont été affrétés pour permettre aux équipes de secours d'apporter aux régions touchées des vivres, de l'eau et des médicaments. Les 432 survivants de l'usine ont été relogés dans des bâtiments situés à Medan. Après cette phase initiale d'aide d'urgence, des équipes travaillant sur le site s'efforcent de rétablir la vie et de relancer les activités économiques. Un élan sans précédent de soutien et de solidarité des salariés du Groupe et des unités opérationnelles nous a permis de participer au financement de plusieurs projets collectifs de développement de la communauté, tels que la rénovation des mosquées, la reconstruction d'un village dévasté en partenariat avec des ONG, l'achat de meubles et de matériel d'enseignement pour les écoles locales et le financement de programmes de formation sur les techniques de construction.

Philippe Lévêque | CARE FRANCE

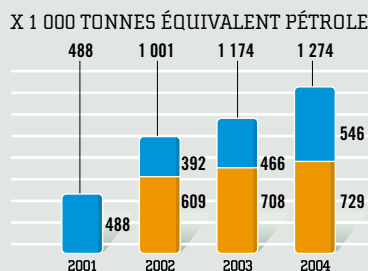
“Lafarge opère dans un très grand nombre de pays pauvres. De plus, les unités Lafarge sont souvent situées dans des régions assez isolées et défavorisées. On regrette, comme chez bien d'autres groupes industriels, que l'axe sociétal de la démarche de développement durable de Lafarge ne soit pas aussi développé qu'il devrait l'être, et que la performance du Groupe dans ce domaine, bien que louable, ne soit pas aussi bonne qu'en matière d'environnement. La politique du Groupe n'est pas clairement définie et les dons remplacent souvent une analyse claire de l'impact des activités sur la vie des

communautés où Lafarge opère. Certes Lafarge progresse dans l'identification de ses enjeux, mais il ne propose pas encore d'approche organisée et systématique sur cette question. Quel est l'impact de Lafarge sur la vie des communautés ? Les parties prenantes locales sont-elles consultées et écoutées ? Avec quelle méthodologie, quels objectifs, quels indicateurs et quels résultats ? Ces questions peuvent, parfois, remettre en cause le modèle économique de certaines unités, d'où leur importance. Le rapport n'y apporte aucune réponse, et le Groupe peut et doit vraiment progresser dans ce domaine.”

Performance environnementale

Lorsque nous avons consulté notre panel de parties prenantes sur ses attentes, il a mis l'accent sur les points suivants : données plus claires sur les émissions aux cheminées, incidence détaillée du système européen d'échanges de quotas de CO₂, perspectives concernant les émissions de CO₂ dans les pays en développement et économie des ressources minérales.

Économie nette de COMBUSTIBLES FOSSILES dans les cimenteries



- Grâce à la meilleure efficacité énergétique par rapport à 2001 |
- Grâce à l'utilisation de combustibles alternatifs |



ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLES FOSSILES

En 2004, les fours de cimenterie, qui représentent plus de 80% de la consommation énergétique du Groupe, ont brûlé 9,42 millions de tonnes équivalent pétrole. Pour économiser les combustibles fossiles, nous améliorons l'efficacité énergétique et utilisons une large gamme de déchets comme combustibles alternatifs. En 2004, 8,45% de notre énergie provient de combustibles alternatifs (voir notre mix énergétique page 22).

À titre de comparaison, le taux des 5 autres producteurs de ciment qui ont publié un rapport sur cette question en 2003, se situait entre 2% et 12%, bien qu'ils n'utilisent pas tous notre définition des combustibles alternatifs.

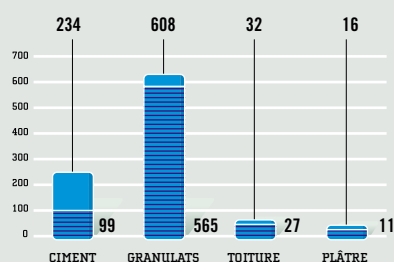
ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES DE SUBSTITUTION

GESTION DES CARRIÈRES

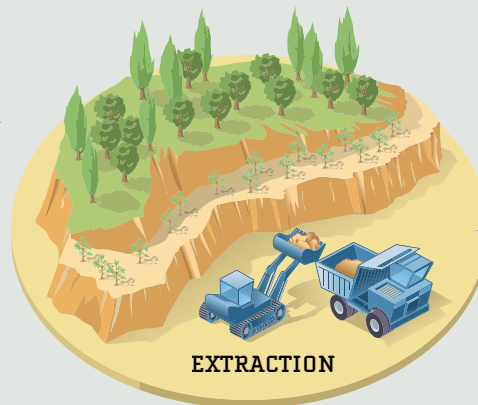
Dans le cadre de notre partenariat avec le WWF, nous appliquons une politique de réhabilitation systématique de nos carrières en fin de vie. En 2004, 79% de nos carrières bénéficiaient d'un plan de réhabilitation conforme aux standards du Groupe. Ce taux atteint 93% dans la branche Granulats & Béton. De plus, en 2005, nous comptons tester sur 4 sites un nouvel indicateur de la biodiversité, mis au point avec le WWF, afin d'évaluer leur valeur écologique.

En 2003, seul un autre groupe cimentier donne des informations sur sa performance en la matière. Il affiche un taux de performance supérieur à celui de notre branche Ciment ; cependant nous n'avons pas d'éléments de comparaison sur les standards utilisés.

CARRIÈRES dotées d'un plan de réhabilitation 2004



- Nombre total de carrières |
- Dotées d'un plan de réhabilitation |



EXTRACTION



PRODUCTION

GESTION DES RESSOURCES EN EAU

L'eau utilisée pour le refroidissement des installations, pour le nettoyage des matériaux et des machines, entre également dans la composition des produits. En 2004, nous avons contrôlé pour la première fois le pourcentage de sites équipés de système de recyclage de l'eau dans les branches Granulats & Béton, Toiture et Plâtre. Cet indice n'est pas encore disponible dans la branche Ciment, mais sera étendu à l'ensemble des opérations en 2005.

CONSOMMATION ET RECYCLAGE DE L'EAU en litres/unité de produit

		2001	2002	2003	2004
Ciment	Consommation L/tonne de ciment	520,0	427,0	366,0	383,0
	% de sites dotés d'un système de recyclage d'eau	-	-	-	-
Granulats & Béton	Consommation L/tonne de granulats	-	-	-	338 (estimés)
	Consommation L/m ³ de béton	-	-	-	270 (estimés)
	% de sites dotés d'un système de recyclage d'eau	-	-	-	69%
Toiture	Consommation L/m ² de tuiles	-	10,5	4,9	4,6
	% de sites dotés d'un système de recyclage d'eau	-	-	-	59%
Plâtre	Consommation L/m ² de plaques de plâtre	6,6	6,4	6,6	5,7
	% de sites dotés d'un système de recyclage d'eau	-	-	-	40%



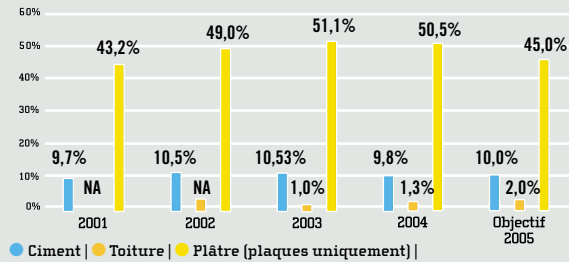
- Description de nos impacts, responsabilités et pratiques sur des thèmes non couverts par le reporting
- Études de cas sur tous ces sujets



ÉCONOMIE DE MATIÈRES PREMIÈRES NON RENOUVELABLES

En 2004, Lafarge a consommé 437,8 millions de tonnes de matières premières extraites de carrières. Bien que toutes les branches aient une politique sur l'utilisation de déchets industriels et de sous-produits comme matières premières, seules 3 branches, qui représentent 39% de cette consommation, mesurent leur performance sur ce point. Pour la production de ciment, l'utilisation de déchets industriels et de sous-produits permet également de réduire les émissions de CO₂ liées à la transformation du calcaire dans les fours (voir page 22).

UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES DE SUBSTITUTION en pourcentage des matières premières totales consommées



MAÎTRISE DES ÉMISSIONS DANS L'AIR

Le Groupe est un émetteur significatif de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre. Ces émissions proviennent à 90% des cimenteries, et plus particulièrement de la consommation de combustibles fossiles et du processus chimique de transformation du calcaire dans les fours. En 2001, nous avons fixé un objectif de réduction de nos émissions, dans le cadre de notre partenariat avec le WWF (voir page 22). Concernant les autres émissions atmosphériques, la performance des cimenteries relative aux émissions aux cheminées est consolidée depuis 4 ans pour les poussières, les oxydes d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO₂). Afin de répondre aux questions de nos parties prenantes, nous publions nos émissions de polluants persistants (voir page 24).

TRANSPORT

UTILISATION

FIN DE VIE

RECYCLAGE DES DÉCHETS DE DÉMOLITION

Bien que le recyclage des déchets de démolition reste marginal, Lafarge s'efforce d'en accroître le taux, et nous avons enregistré localement des progrès majeurs. C'est notamment le cas dans les grandes villes où Lafarge contribue à la performance générale. À Londres, par exemple, 30% environ des matières premières utilisées sont des matériaux recyclés ; à Paris, ce taux atteint 10%.

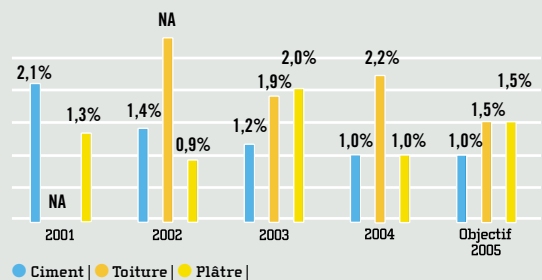


RÉDUCTION DES DÉCHETS DE PRODUCTION MIS EN DÉCHARGE

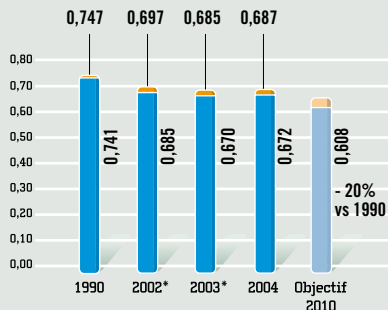
Trois branches ont fixé des objectifs de réduction afin d'appliquer la politique du Groupe sur la minimisation des déchets.

En 2003, Lafarge est le seul producteur important de ciment à publier sa performance sur cet indicateur.

DÉCHETS MIS EN DÉCHARGE en pourcentage de la production totale



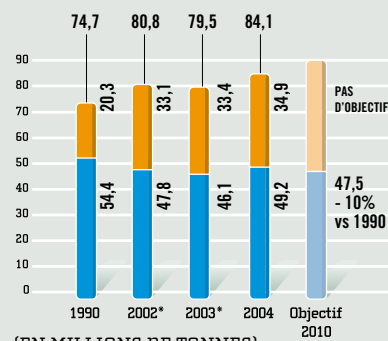
1 ÉMISSIONS BRUTES DE CO₂ du Groupe par tonne de ciment



TONNES DE CO₂/TONNES DE CIMENT

● Émissions nettes* | ● Émissions liées à la combustion de déchets fossiles

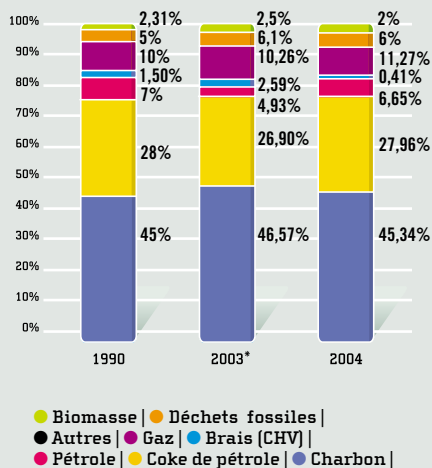
2 ÉMISSIONS BRUTES DE CO₂ aux cheminées du Groupe



(EN MILLIONS DE TONNES)

● Marchés émergents | ● Pays industrialisés

3 ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE de la branche Ciment



* Seules les données de 1990 ont été recalculées pour prendre en compte le changement de périmètre.

> Relevons-nous le défi du changement climatique ?

Notre stratégie

Depuis plus de 10 ans, le Groupe a adopté une stratégie volontariste de réduction de ses émissions directes de CO₂. Dans le cadre de notre partenariat avec le WWF, nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux sur la période 1990-2010 :

- Réduction de 20% de nos émissions nettes* par tonne de ciment,
- Réduction de 10% de nos émissions brutes dans les pays industrialisés (voir graphiques 1 et 2).
- 🚫 À notre instar, les 15 autres cimentiers réunis dans l'Initiative Ciment du WBCSD se sont engagés à se fixer des objectifs de réduction et à publier leurs résultats d'ici à 2006. À ce jour, deux d'entre eux ont publié des objectifs sur les émissions nettes* qui sont identiques aux nôtres.

Performance

Depuis 1990, nous avons réduit nos émissions nettes* par tonne de ciment de 11,2%. Le tableau ci-dessous montre la contribution de chaque facteur de réduction.

LEVIERS UTILISÉS POUR RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS	IMPACT SUR NOS ÉMISSIONS NETTES* PAR TONNE SUR LA PÉRIODE 1990-2003
Économie d'énergie	- 5,7%
Utilisation de sous-produits industriels	- 4,8%
Évolution du mix énergétique (voir graphique 3)	- 0,7%
Résultats (voir graphique 1)	- 11,2% en 2004

Sur la même période, nos émissions brutes totales dans les pays industrialisés ont baissé de 9,5%. La croissance totale de 12,6% de nos émissions globales de CO₂ indiquée par le graphique 2 s'explique par l'augmentation de notre production de ciment, surtout dans les marchés en croissance. Atteindre nos objectifs demeurera au cœur de notre partenariat avec le WWF.

🚫 La performance actuelle et le taux de réduction de Lafarge sont bien supérieurs à la performance moyenne de l'industrie mondiale du ciment**, mais sont légèrement dépassés par l'un de nos concurrents mondiaux.



BRÉSIL | Ciment | Combustibles alternatifs pour alimenter les fours de la cimenterie de Matozinhos

* Émissions nettes = Émissions brutes - Émissions liées à la combustion de déchets.
** 0,75 à 0,82 tonne de CO₂/tonne de ciment selon UBS Investment Research.



MAROC | Parc d'éoliennes en construction
à la cimenterie de Tétouan II

Après 2010

À court terme, notre stratégie proactive associée à l'utilisation des mécanismes de flexibilité¹ de Kyoto nous permettront d'aligner nos émissions européennes sur les crédits attribués².

À cet égard, les analystes financiers³ estiment que Lafarge, tout comme ses concurrents mondiaux, bénéficie d'avantages stratégiques non négligeables par rapport à ses concurrents européens plus petits.

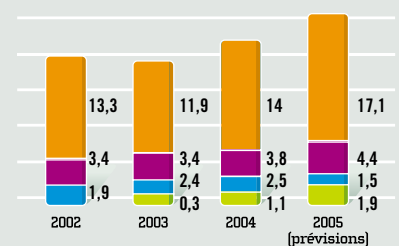
À long terme, Lafarge pense que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour maintenir l'augmentation de la température moyenne globale à moins de deux degrés Celsius⁴. Dans ce cadre, nous cherchons actuellement de nouveaux leviers de réduction au travers de programmes de recherche. En 2004, nos investissements de recherche dans ce domaine ont atteint 4% de notre budget R&D (voir graphique 4). En 2005, notre nouvel accord de partenariat avec le WWF inclura cet aspect. Nous travaillerons également avec notre partenaire sur une approche commune pour réduire les émissions de CO₂ liées à l'exploitation des bâtiments. Nous sommes convaincus que pour aller plus loin dans la réduction des émissions mondiales, les efforts de tous les secteurs dans tous les pays seront nécessaires. L'industrie du ciment ne représente que 5% des émissions mondiales de CO₂ occasionnées par l'homme, contre 40% pour les bâtiments. Nous avons commencé à travailler avec divers acteurs de la chaîne du bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique des constructions : architectes, promoteurs, gouvernements, etc. Certes, les résultats ne seront pas perceptibles immédiatement, étant donné le faible taux de renouvellement des bâtiments, mais nous sommes persuadés que la réduction des émissions liées aux bâtiments associée à l'élaboration de produits à faible contenu en CO₂ seront la meilleure façon, à long terme, de lutter contre l'effet de serre.

À ce jour, aucun autre producteur de ciment n'a fait de rapport sur ce point.

Effets secondaires potentiels

Deux de nos leviers de réduction incluent l'utilisation de déchets comme matières premières ou combustibles alternatifs (pneus, huiles usagées, laitiers, cendres volantes...). Lafarge valorise une grande variété de déchets dans ses cimenteries depuis plus de 25 ans, dans un environnement réglementaire très encadré. En Europe, la co-incinération de déchets dans les fours des cimenteries est réglementée, mais également encouragée par une directive européenne qui reconnaît sa contribution positive à l'intérêt général, permettant ainsi un traitement des déchets à moindre impact environnemental. Suite aux préoccupations des parties prenantes sur les risques potentiels associés à l'utilisation de ces matières premières et combustibles alternatifs, les membres de l'Initiative Ciment du WBCSD se sont engagés à élaborer et à appliquer d'ici à 2006 des lignes directrices pour l'utilisation responsable des déchets. Lafarge applique depuis plusieurs années dans toutes ses cimenteries les meilleures pratiques, qui satisfont d'ores et déjà ces lignes directrices.

4 RÉPARTITION DU BUDGET R&D DU GROUPE



(EN MILLIONS D'EUROS)

- Recherche de nouveaux leviers pour réduire nos émissions de CO₂ |
- Programmes avec un fort impact sur nos émissions de CO₂ (développant les leviers utilisés actuellement) |
- Programmes avec un impact indirect sur nos émissions de CO₂ [produits à haute performance] |
- Autres programmes sans impact majeur sur notre performance carbone |

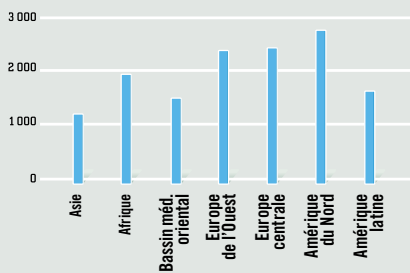
1 | Ils permettent à une entreprise de bénéficier de crédits d'émissions en échange des réductions de ses émissions dans des pays en développement.

2 | Nos engagements de réduction avec le WWF seront néanmoins atteints sans recours aux mécanismes de flexibilité.

3 | Rapport de recherche d'UBS Investissement sur le ciment.

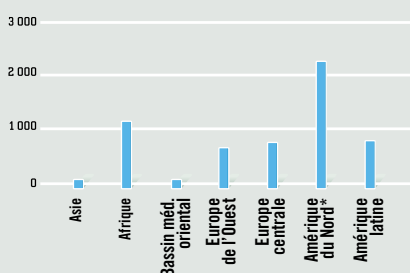
4 | Agence Européenne pour l'Environnement.

1 ÉMISSIONS DE NO_x EN 2004



G/T CLINKER | COUVERTURE = 87,5%

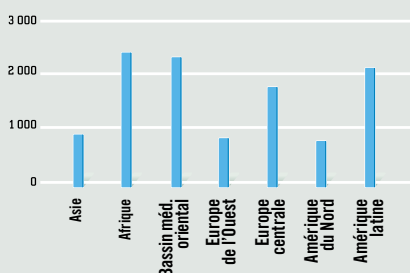
2 ÉMISSIONS DE SO₂ EN 2004



G/T CLINKER | COUVERTURE = 80%

* Le chiffre élevé pour l'Amérique du Nord est dû essentiellement au soufre pyritique dans les matières premières et à la production de ciment à faible teneur en alcalins.

3 ÉMISSIONS DE POUSSIÈRE AUX CHEMINÉES EN 2004



G/T CLINKER | COUVERTURE = 95,04%

> Réduisons-nous les émissions aux cheminées des cimenteries ?

Hormis le CO₂, la production de ciment émet également de la poussière ainsi que des effluents gazeux qui sont pour la plupart fortement réglementés. Toutes ces émissions sont réduites de manière continue grâce à l'amélioration des processus de production et à l'application de techniques spécifiques de réduction. Il s'agit essentiellement de poussière, des oxydes d'azote (NO_x) et du dioxyde de soufre (SO₂). Nous avons pour politique de contrôler et réduire systématiquement ces émissions et de respecter, au minimum, la législation locale. L'application de cette politique fait l'objet d'un audit au moins tous les quatre ans.

En tant que membre de l'Initiative Ciment du WBCSD, nous sommes tenus de publier nos émissions et de fixer des objectifs d'ici à 2006. Nous publions nos émissions de poussière, de NO_x et de SO₂ aux cheminées depuis 2001, et nous avons fixé un niveau maximum de poussière de 50 mg par Nm³ comme objectif pour 2010 (objectif déjà atteint en 2004 par 60% de nos fours de cimenterie).

À ce jour, 3 concurrents majeurs sur 16 membres de l'Initiative publient des données comparables sur leurs émissions, et reconnaissent que l'acquisition de nouvelles sociétés peut, dans certains cas, contribuer à détériorer les performances d'émissions. En 2003, les émissions de Lafarge sont, en moyenne, plus élevées pour les 3 polluants que celles de ces 3 concurrents en raison des récentes acquisitions dans les marchés en croissance.

Les polluants persistants (tels que la dioxine / le furane et les métaux lourds) peuvent exister dans l'alimentation ou les émissions des fours de cimenterie mais dans des quantités très faibles largement inférieures aux limites réglementaires. Toutefois, ils font l'objet d'une attention accrue de la part de Lafarge et de ses parties prenantes. C'est pourquoi, le Groupe travaille depuis 2002 sur un programme spécifique sur le sujet en partenariat avec le WWF. Ce programme prévoit l'évaluation et le suivi des performances, l'identification des meilleures pratiques et leur mise en œuvre progressive dans l'ensemble des sites concernés du Groupe. Les premiers résultats sont disponibles sur notre site web.

À ce jour, deux concurrents publient leurs performances sur un échantillon limité de fours de cimenterie.



Jean-Paul Jeanrenaud | WWF

Le WWF se réjouit de l'abondance de détails disponibles dans ce rapport et apprécie tout particulièrement le tableau 1 page 3 sur la "Gestion de nos enjeux clés de développement durable". Il présente les activités engagées à ce jour et les priorités de progrès pour l'avenir. Dans l'ensemble, il est clair que les dirigeants du Groupe ont intégré le concept de développement durable. Toutefois, il devient impératif que Lafarge mette au point des programmes internes de sensibilisation et de formation pour transmettre cette approche à toutes les unités opérationnelles, jusqu'aux usines. Concernant la construction

durable, Lafarge devrait désormais s'attacher à créer des systèmes et produits de construction à faible empreinte environnementale et contribuant à l'offre de logements abordables à l'ensemble des marchés émergents. S'il achète déjà de l'électricité verte, le Groupe doit désormais accélérer le recours aux combustibles renouvelables comme la biomasse afin de réduire encore davantage ses émissions de CO₂. Enfin, nous avons hâte de travailler avec Lafarge à la mise au point d'indicateurs clés de performance sur les polluants persistants, et à la définition d'un système de reporting précis et transparent."

Achats

Nos parties prenantes souhaitent savoir comment le Groupe veille à ce que ses fournisseurs respectent ses standards sociaux et environnementaux.

Outils déjà utilisés

Lafarge développe actuellement une approche au niveau du Groupe pour améliorer ses relations avec les fournisseurs et met particulièrement l'accent sur le développement durable. Plusieurs outils sont déjà en place :

- La politique d'achat du Groupe impose à tous les services achat de toutes les unités opérationnelles de respecter les valeurs du Groupe.
- La direction Achat a mis au point un outil destiné à évaluer les fournisseurs selon 25 critères. L'évaluation des fournisseurs sur l'environnement, la sécurité, la santé et le respect de principes sociaux est obligatoire, mais l'importance de ces critères par rapport à d'autres critères d'évaluation varie et relève des unités opérationnelles.
- En 2004, 9% des unités opérationnelles disposent d'une procédure spécifique pour veiller à ce que les sous-traitants respectent les Droits de l'Homme.
- Les systèmes de management de la santé et sécurité incluent des procédures relatives à la performance des fournisseurs.

Progrès effectués en 2004

Afin de donner un ordre de priorité à ses actions, le Groupe a effectué une analyse préliminaire de toutes ses familles d'achats en croisant les niveaux de risque environnemental lié au secteur avec la capacité du Groupe à influencer les fournisseurs de chaque famille (voir graphique 1). Une analyse similaire sur les risques liés aux Droits de l'Homme est actuellement en cours. Les résultats seront communiqués sur notre site web en 2005.

Le Groupe prévoit ensuite d'intégrer la performance sociale et environnementale dans la sélection et l'évaluation de ses fournisseurs en mettant au point des outils spécialement conçus pour chaque famille d'achats, en concertation avec toutes les parties internes concernées et les représentants des fournisseurs. Un exemple de cette démarche menée avec une société française de logistique est disponible sur notre site web (lien web 1). L'objectif est de s'engager dans un processus commun d'amélioration des performances avec les fournisseurs, sans exercer trop de pression sur ces derniers. Nous avons d'abord mené un projet pilote sur 6 familles d'achats dans diverses unités opérationnelles (voir graphique 2). Chaque famille a fait l'objet d'une analyse détaillée des risques sociaux et environnementaux liés au secteur afin d'élaborer des outils propres à la famille et au contexte, tels que les matrices d'évaluation de performance, les codes d'achat et les plans d'action. Une fois le projet pilote testé, nous mettrons au point des versions génériques de ces outils à l'intention de toutes les unités opérationnelles.

Prochaines étapes

En 2005 nous avons prévu :

- d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans le programme de performance de la direction des achats, ce qui signifie que l'évaluation des services Achat prendra en compte la mise en œuvre effective de l'approche,
- d'intégrer les questions environnementales et sociales dans le manuel d'achat du Groupe,
- de dispenser une formation sur les meilleures pratiques aux acheteurs du Groupe,
- de lancer un projet pilote sur les risques liés aux Droits de l'Homme en Indonésie, et étendrons progressivement cette approche à toutes les familles d'achats.

Pour suivre nos progrès en matière de standards sociaux, nous avons décidé d'auto-évaluer notre approche avec l'outil Gradient d'AccountAbility. Les résultats de cette analyse sont disponibles sur notre site web. (lien web 2)

1 RÉPARTITION DE NOS ACHATS selon notre niveau de risque environnemental

RISQUE ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR *

		FORT	MOYEN	FAIBLE
CAPACITÉ DE LAFARGE À INFLUENCER LE FOURNISSEUR	QUASI CONTRÔLE	4% Sous-traitants de carrières	0%	1% Fournisseurs de travail temporaire
	TRES FORT	11% Sous-traitants industriels, maintenance	1% Fournisseurs d'équipements divers	4% Maintenance, équipements techniques
	FORT	23% Transport routier, fournisseurs de matières premières	7% Emballage, transport maritime et fournisseurs d'équipements techniques variés	1% Services techniques variés
	MOYEN	12% Fournisseurs d'électricité et de combustibles liquides	2% Assurances, fournisseurs d'équipements techniques variés	0%
	FAIBLE	10% Fournisseurs de gaz, charbon, pneus et de services de traitement d'eau	7% Rail, fournisseurs de pièces détachées	11% Biens courants et informatiques, services intellectuels, Télécom

* D'après les critères de classification du FTSE4Good.

2 FAMILLES D'ACHATS choisies pour le projet pilote initial

RISQUE SOCIAL, SÉCURITÉ OU ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR

		FORT	MOYEN	FAIBLE
CAPACITÉ DE LAFARGE À INFLUENCER LES FOURNISSEURS	QUASI CONTRÔLE	Extraction (dans la branche Granulats & Béton - France)	Personnel temporaire (dans la branche Plâtre - France)	
	FORT ET MOYEN	Transport par route (dans la branche Granulats & Béton - France), Lubrifiants (dans la branche Ciment - France)	Sacs en papier (dans la branche Ciment - France)	
	FAIBLE			

www.lafarge.com/achats/



- 1 | Étude de cas : test pilote avec Norbert Dentressangle (transport)
- 2 | Analyse comparative Gradient

Responsabilités liées à nos produits

COMMENT POUVONS-NOUS CONTRIBUTER À LA CONSTRUCTION DURABLE SELON NOS PARTIES PRENANTES ?

17% de la population mondiale n'a pas accès à un logement sûr. Les personnes passent 80 à 90% de leur temps dans des bâtiments où la qualité de l'air peut être inférieure à celle d'un environnement urbain extérieur. D'un point de vue environnemental, les bâtiments génèrent par leur utilisation 40% des émissions de CO₂ d'origine humaine et une moyenne de 500 kg de déchets de démolition par personne par an dans les pays industrialisés. Ces impacts peuvent être considérablement réduits en intégrant des paramètres de développement durable dans les pratiques architecturales. Dans ce contexte, contribuer à une construction durable pour une société comme Lafarge signifie :

- prévenir les risques d'atteinte à la santé liés aux produits pour les ouvriers du bâtiment comme pour les utilisateurs finaux,
- améliorer l'exploitation des propriétés environnementales des produits telles que l'inertie thermique ou l'isolation,
- mettre au point des produits et services qui permettent une meilleure utilisation des matériaux existants, la réutilisation et le recyclage, ainsi que l'accès aux matériaux de construction pour les populations à revenus modestes,
- influencer les tendances et pratiques architecturales,
- informer les utilisateurs sur les caractéristiques des produits et soutenir le développement des labels pour favoriser les achats durables.

www.lafarge.com/produits/



- 1 | Exemples de contribution de nos produits à la construction durable
- 2 | Profil environnemental de nos produits
- 3 | Études de cas des solutions de logement durable à bas prix
- 4 | Fiches techniques sécurité

Concernant les produits et la construction durable, nos parties prenantes nous demandent un reporting sur :

- comment nos produits contribuent à la construction durable par rapport à ceux de nos concurrents et par rapport à d'autres matériaux ;
- comment nous influençons les standards et pratiques de construction ;
- comment nous aidons nos clients à faire des choix motivés.

> Prévenons-nous les risques sanitaires ?

Prévention des risques sanitaires

La plupart de nos matériaux de construction ne présentent pas de menace majeure pour la santé. Toutefois, leurs composants naturels ou chimiques pourraient dans des circonstances spécifiques exposer nos salariés (voir page 11), les ouvriers du bâtiment et les utilisateurs des bâtiments à des risques sanitaires. Nous prévenons ces risques par le maintien d'un environnement de travail propre et ventilé, le port d'équipements de protection individuels et, dans un nombre de cas limités, en modifiant la composition de nos produits. Les services recherche, juridique et affaires publiques du Groupe assurent un suivi précis de l'ensemble des risques et développements en matière de santé et participent activement au débat public. Nous n'avons pas de politique écrite de Groupe en la matière, mais notre approche générale est la suivante :

- bannir les substances classées trop dangereuses par les réglementations ou les associations industrielles, et soutenir la recherche indépendante sur les risques d'atteinte à la santé,
- informer les utilisateurs sur les risques et les précautions à prendre par des fiches techniques produits et des avertissements placés sur les emballages, conformément aux règlements locaux et aux standards industriels,
- soutenir des campagnes de sensibilisation au niveau industriel et informer les décideurs politiques afin d'assurer une réglementation cohérente et proportionnée, s'attachant à réduire les risques réels pour la santé (voir page 6).

Risques sanitaires liés à nos produits

Trois risques potentiels sont associés à nos produits :

- Des traces de chrome VI dans le ciment peuvent éventuellement provoquer des réactions allergiques chroniques en cas d'exposition régulière à du ciment mouillé, béton ou mortier en cours de gâchage, et causer des dermatoses. Depuis janvier 2005, la législation européenne limite la concentration de chrome VI dans le ciment. Nous respectons strictement cette législation, mais estimons, comme les associations industrielles, que les réactions allergiques ne représentent qu'un faible pourcentage des irritations cutanées provoquées essentiellement par l'alcalinité du ciment. Les équipements de protection individuels et une bonne hygiène personnelle restent donc, de loin, les moyens de prévention les plus efficaces.
- Presque tous les matériaux naturels, y compris ceux que nous utilisons comme matières premières, contiennent un certain pourcentage de silice cristalline respirable qui peut être libéré dans la poussière produite par la manutention, la coupe ou le forage. Une concentration élevée de silice cristalline respirable dans la poussière et l'exposition forte et prolongée à cette poussière peuvent provoquer des maladies pulmonaires (la silicose). Pour garantir l'utilisation en toute sécurité de ses produits, Lafarge respecte les réglementations et les pratiques industrielles. Nous établissons également des fiches techniques de sécurité pour toute notre gamme de produits, qui sont disponibles sur notre site web. ([lien web 4](#))

- Le phosphogypse, une des formes synthétiques de plâtre utilisée par nos branches Ciment et Plâtre, peut présenter un niveau de radioactivité supérieur à la moyenne présente dans les matériaux naturels. Ce fait est bien connu, étudié et géré par des directives spéciales pour maintenir le niveau de radioactivité des produits finis au-dessous des seuils fixés par la directive intitulée "Protection radiation 112" émise par la Commission européenne en 1999. Nous utilisons ces sources de plâtre synthétique dans deux pays seulement (la Corée et l'Indonésie) et nous maintenons des niveaux de radioactivité bien inférieurs à ceux imposés par les règlements les plus sévères. Si nécessaire, nous mélangeons ce plâtre avec du plâtre naturel ou du désulfogypse (produit par la désulfuration des fumées des centrales électriques).

> Encourageons-nous la diffusion de produits plus durables ?

Développement des produits et services

La grande majorité de nos ventes est constituée de produits fabriqués conformément aux normes et standards locaux des matériaux de construction. Nos clients, ou utilisateurs finaux choisissent et achètent donc nos produits essentiellement en fonction du prix, de la qualité ou du service, ou en fonction de la valeur d'usage réelle qu'ils présentent pour eux. Dans ce contexte, l'augmentation de la contribution positive de nos produits à la construction durable passe par l'amélioration progressive de nos gammes de produits existantes, accompagnée uniquement de légères hausses des prix, sans pour autant développer des produits onéreux commercialisés sous l'étiquette de "produits durables". Cependant, les marchés évoluent dans certains pays, comme le montre la croissance des ventes de notre béton auto-nivelant en France. ([lien web 1](#))

Concernant le développement de produits et services "durables" spécifiques pour répondre aux demandes locales et spécifiques, nous avons choisi une approche locale.

Certaines unités opérationnelles sont très actives dans ce domaine :

- Les objectifs de certains directeurs généraux d'unités opérationnelles dans nos branches Béton & Granulats, Toiture et Plâtre incluent le développement des ventes de produits et services à forte valeur ajoutée environnementale.
- La branche Toiture commercialise une grande variété de produits écologiques : systèmes de toits intégrant la fourniture d'électricité et d'eau chaude solaire, le chauffage ou l'isolation du bâtiment, tuiles écologiques protégeant les chauves-souris et les oiseaux, et cheminées permettant des économies d'énergie.
- Les activités Granulats & Béton, Toiture et Plâtre ont développé des produits et services qui favorisent le recyclage des déchets de démolition.
- Nous proposons des solutions de logement durable à bas prix en Inde et en Afrique du Sud. ([lien web 3](#))
- Lafarge North America a récemment étendu ses lignes de matériaux de construction et a enregistré une croissance significative des ventes d'Agilia® et de Ductal®.

Sensibilisation

Ces deux dernières années, nous avons soutenu le développement de la construction durable chez nos clients de diverses façons :

- Nous avons organisé des événements dans des salons professionnels, tels que Batimat à Paris, ou la Biennale d'architecture de Venise.
- Nous avons participé en tant que partenaire à la construction et à la planification de plusieurs bâtiments durables pilotes. En 2005, notre nouvel accord de partenariat avec le WWF inclura un budget annuel de 150 000 euros pour soutenir de tels projets.
- Nous avons investi 1 million d'euros sur 5 ans en France dans la création d'une fondation de recherche sur le bâtiment à énergie positive et sommes partie prenante du collectif "Isolons la Terre contre le CO₂" aux côtés d'autres industriels de l'isolation en France.

Information client

Au-delà de la sensibilisation, notre panel de parties prenantes nous a demandé de permettre aux consommateurs de comparer les performances environnementales de nos produits avec celles des autres matériaux et de soutenir le développement des ecolabels.

A ce jour, nous avons contribué au développement des analyses de cycle de vie et des profils environnementaux des produits au niveau industriel. En France, les produits couverts par des fiches environnementales représentent 17,5% des ventes de la branche Toiture et 44,6% de la branche Plâtre. Les fiches de la branche Granulats & Béton devraient être disponibles fin 2005. Ceci étant, et compte tenu de la standardisation élevée des matériaux de construction les plus courants, nous estimons qu'il n'y a pas lieu, pour le Groupe, d'élaborer un système de reporting sur la performance de ses produits par rapport aux mêmes produits vendus par ses concurrents.

En 2005, nous prévoyons de mener une étude comparative sur les niveaux d'impact environnemental des bâtiments en fonction des matériaux utilisés (par exemple structure acier versus structure béton).

Responsabilités liées à nos produits

Livia Tirone

ARCHITECTE

"Le rapport de développement durable de Lafarge devrait être intégré au rapport annuel du Groupe, pour permettre une diffusion des concepts de la construction durable à des publics non sensibilisés. Il s'agirait du premier pas d'un processus continu visant à traiter des thèmes pertinents en matière de construction durable, d'une manière transparente.

À long terme, les politiques de l'Union européenne encourageront le marché à évoluer au-delà de la fourniture de produits vers l'élaboration d'une offre de services. À court terme en revanche, ce sont des initiatives de producteurs de matériaux comme Lafarge qui feront la différence, autant en matière d'amélioration de la performance de l'industrie de la construction qu'en termes de différenciation produits."

Cornis Van Der Lugt

PNUE

"Je me réjouis de voir l'attention de Lafarge sur l'impact de ses produits sur la santé et l'environnement. Il lui reste maintenant, au travers d'une nouvelle appréciation de l'analyse du cycle de vie, à fournir des matériaux permettant un bond technologique des projets de construction dans les marchés émergents. Cela implique la concertation avec d'autres entreprises de la chaîne de valeur afin d'améliorer le caractère durable intégré au bâtiment et à la construction."

Favoriser la comparabilité

1 COMPARABILITÉ DES ENTREPRISES ANALYSÉES

MEMBRES	Profil des entreprises:		Périmètre du reporting		
	CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	SÉCURITÉ	NO _x SO ₂	CO ₂
Cemex	5 621	10	100%	NA	NA
Cimpor	1 317	8	NA	41%	NA
Uniland	0,3	4 *	NA	NA	NA
Heidelberg	6 400	50	NA	Groupe	100%
Holcim	7 703	70	100%	85%	NA
Italcementi	4 200	19	100%	87%	90%
Lafarge	13 658	75	75% du personnel	81% et 87%	100%
RMC	7 093	17	NA	NA	NA
Taiheiyo	6 513	5	NA	Japon	Japon
Titan	1 000	9	Grèce	NA	100%
PARTICIPANTS CSI					
Ash Grove	0,6	1	NA	NA	NA
CRH	11 000	24 *	NA	NA	NA
Secil	0,4	4	Portugal et Tunisie	Portugal	NA
Shree	0,09	1	NA	NA	100%
Siam	3 800	1	100%	100%	100%
Votorantim	1 400	3	NA	NA	NA

NA : non disponible.

* Approximation basée sur les informations publiées.

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Nombre de pays dans lesquels la société est présente, et chaque fois que cela est possible, répartition du chiffre d'affaires de la société dans les régions à :

● Développement élevé | ● Développement moyen | ● Faible développement

Sur la base de l'Indice de Développement Humain des Nations Unies.

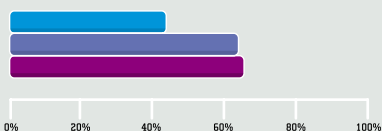
2 ANALYSE COMPARATIVE DE NOTRE PERFORMANCE

PRÉSENCE DANS LES PRINCIPAUX INDICES BOURSIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INDICE/EVALUATION AGENCE	FTSE4GOOD Monde/EIRIS	FTSE4GOOD Europe/EIRIS	DJSI Monde/SAM	DJSI STOXX/SAM	ESI/ETHIBEL	ASPI/VIGEO
Lafarge	x	x	x	x	x	x
Holcim	x	x	x	x	x	
Saint-Gobain				x		x
CRH			x	x		x
Hanson-BPB						
Cemex						

3 NOTE SAM/DJSI

NOTE TOTALE



● Moyenne du secteur sur une base globale | ● Lafarge | ● Meilleure société sur une base globale dans le groupe industriel |

www.lafarge.com/ratingsRSE/



1 | Analyse détaillée comparative de notre performance
2 | Notation Ethibel

Nos parties prenantes souhaitent pouvoir comparer plus facilement notre performance de développement durable. Pour répondre à leur demande, en nous appuyant sur les données comparables que les autres membres de l'Initiative Ciment du WBCSD commencent à publier, nous avons choisi d'inclure une analyse comparée de notre performance par rapport à celle de nos concurrents (signalée par le symbole suivant tout au long du rapport) ainsi que l'évaluation faite de Lafarge par les principales agences de notation sociale et environnementale, que nous publions depuis 2002.

> Méthodologie de l'analyse comparative

Les entreprises évaluées comptent des membres clés de l'Initiative Ciment du WBCSD ainsi que des membres participants (voir tableau 1). L'analyse comparative repose uniquement sur les informations publiées par ces sociétés au 1^{er} janvier 2005 et figure sous une forme plus détaillée sur notre site web. (lien web 1) Toutes les comparaisons de notre performance de développement durable avec celle de nos concurrents doivent être examinées en tenant compte des différences pour chaque société du périmètre géographique et de la consolidation des périmètres. Le tableau 1 donne un aperçu de ces facteurs, qui limitent parfois la signification des comparaisons.

> Évaluation de Lafarge en matière de développement durable

À l'intérieur de chaque secteur d'activité, les agences de notation sociale et environnementale notent et classent les sociétés suivant des critères économiques, sociaux et environnementaux afin de construire des indices boursiers et des portefeuilles d'investissement "socialement responsable". Ces évaluations sont effectuées à partir de questionnaires remplis par les sociétés et d'informations publiques.

De façon générale, les évaluations du Groupe réalisées par les agences sont largement positives : comme le montre le tableau ci-contre, Lafarge est ainsi retenu dans les plus grands indices boursiers socialement responsables. La gestion des ressources humaines, la politique environnementale et le dialogue avec les parties prenantes sont tout particulièrement mis en avant. Les points faibles varient d'une agence à l'autre.

● FTSE4Good (évaluation par EIRIS)

EIRIS a particulièrement souligné la qualité de la politique Environnement du Groupe, de même que son Code éthique. L'agence n'a identifié aucune faiblesse majeure, mais relève plusieurs points à améliorer tels que la diversité, les Droits de l'Homme, les relations avec les syndicats et la biodiversité.

● DJSI (évaluation par SAM)

En 2004, Lafarge a obtenu une note de 64%, en progrès de 5 points par rapport à 2003. Parmi les points forts, SAM a relevé le caractère remarquable de la stratégie climat et de la performance environnement de Lafarge, de la fermeté de son approche anti-corruption et, de façon générale, sa performance supérieure à la moyenne dans la dimension économique. D'après SAM, le seul domaine où Lafarge se situe au-dessous de la moyenne industrielle est l'approvisionnement responsable, question sur laquelle le Groupe a mis l'accent en 2004 (voir page 25).

● Vigeo

En raison de sa position de leader dans l'industrie, Lafarge obtient de bonnes notes sur tous les aspects de cette évaluation qui repose sur une étude comparative avec les autres acteurs industriels. Le Groupe est particulièrement performant sur les questions environnementales et n'a, selon Vigeo, qu'un point faible : la gouvernance.

● Ethibel : Voir notre site web, lien web 2.

Méthodologie

> Préparation du rapport

Ce rapport de développement durable est notre quatrième rapport. Comme pour les 3 rapports précédents, il a été préparé par notre équipe de développement durable, en collaboration avec Utopies. Nous avons conservé le format d'une version courte complétée par notre site web pour en faciliter la diffusion et la lecture.

> Périmètre et consolidation

Sauf mention contraire, le rapport couvre toutes les activités du Groupe Lafarge. Concernant les joint-ventures, nous assumons tous les impacts lorsque nous assurons la gestion de la filiale et aucun dans le cas contraire. Cette année, nous rendons compte de notre performance santé et sécurité selon les recommandations du groupe de travail WBCSD sur le sujet. Par ailleurs, les émissions de CO₂ de la branche Ciment sont présentées selon le protocole WBCSD/WRI. Calculées à périmètre constant, elles ne peuvent pas être comparées avec les données de notre rapport 2003. Les autres indicateurs ne sont pas calculés à périmètre constant : leur évolution prend donc en compte l'amélioration de la performance opérationnelle d'une part, et l'évolution du périmètre du Groupe d'autre part.

> Vérification

Lafarge s'est engagé à assurer que le contenu du rapport est non seulement exact mais reflète également les intérêts de ses lecteurs :

● Faits et chiffres

Les données de 2004 sur le CO₂ seront auditées par une organisation indépendante en 2005. ([lien web](#)) Les indicateurs sociaux et environnementaux exigés par la loi française NRE figurent également dans notre document de référence.

● Fiabilité, intégralité et réactivité

Pour augmenter la qualité et la crédibilité de notre rapport, nous avons davantage impliqué notre panel de parties prenantes dans son élaboration.

- 1 | Il a été demandé à chaque membre du panel de prendre en charge la question de développement durable sur laquelle il se sentait le plus apte à remettre le Groupe en question.
- 2 | Les membres du panel ont ensuite exprimé leurs attentes sur les questions qu'ils avaient choisies.
- 3 | Une fois le rapport rédigé sur la base des attentes exprimées, il a été demandé aux membres du panel (à l'exception de Simon Zadek d'AccountAbility*) d'indiquer si le rapport y avait, ou non, répondu. Leurs opinions sont publiées à la fin de chaque chapitre ainsi qu'au dos du rapport.

Cette approche étant un gage d'assurance, le panel a demandé à Lafarge une transparence totale sur la relation du Groupe avec chaque membre du panel, afin d'évaluer leur degré d'indépendance :

- tous les membres du panel appartiennent à une catégorie de parties prenantes et ne sont donc pas impartiaux concernant les intérêts des parties prenantes ;
- les membres du panel ne sont pas directement payés pour leur travail au sein de ce panel. Cependant, certains membres appartiennent à des organisations qui ont conclu un partenariat avec Lafarge (WWF, Care, FITBB) et qui ont un lien financier ou commercial avec le Groupe. Pour tous ces membres, des "déclarations d'intérêt" sont disponibles sur notre site web.

Cette approche est pour nous une étape vers le standard *AA1000 Assurance Standard*, que certains membres de notre panel nous ont conseillé d'utiliser. La question de l'assurance sera à l'ordre du jour de la réunion du panel en avril 2005.

* Simon Zadek a participé au processus de consultation, mais non à la formalisation de l'opinion du panel sur le rapport pour éviter tout conflit d'intérêts du fait de sa qualité de responsable d'AccountAbility, organisation qui a créé AA1000 Assurance Standard.

“Ce rapport a été préparé conformément aux directives 2002 de la GRI. Nous pensons qu'il donne une vision raisonnable et objective de la performance du Groupe en matière de développement durable et l'avons soumis au regard critique de notre panel de parties prenantes.”

BERNARD KASRIEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL

> PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GRI QUE VOUS NE TROUVEREZ PAS DANS CE RAPPORT :

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
EC2 X | EC4 ■ | EC5 ■ | EC6 © | EC7 © | EC8 ■ | EC9 ■

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
EN4 ■ | EN5 ■ | EN7 © | EN9 ● | EN12 ■ | EN13 ● | EN14 © | EN15 ■ | EN16 ■

PERFORMANCE SOCIALE
HR2 ▲ | HR4 ■ | S01 © | PR2 ▲ | PR3 ●

- ▲ Pas de pratiques à décrire sur ce thème
- Pas de consolidation des résultats
- X Confidentiel
- Pas adapté aux spécificités de notre secteur
- © Données disponibles dans notre document de référence ou sur notre site web

> CONTACTS

DIRECTEUR AFFAIRES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT
Gaëlle Monteiller gaelle.monteiller@lafarge.com

DIRECTEUR ENVIRONNEMENT
Michel Picard michel.picard@lafarge.com

DIRECTEUR POLITIQUES SOCIALES
Patrice Lucas patrice.lucas@lafarge.com

DIRECTEUR RELATIONS INVESTISSEURS
James Palmer james.palmer@lafarge.com

DIRECTEUR COMMUNICATION
Philippe Hardouin philippe.hardouin@lafarge.com

DIRECTEUR COMMUNICATION EXTERNE
Stéphanie Tessier stephanie.tessier@lafarge.com



Utopies est un cabinet de conseil spécialisé dans la promotion du développement durable et la responsabilité sociale d'entreprise. www.utopies.com

> Design et conception | Direction de la communication Lafarge / Skipper Communication | Direction artistique : ●◎ | Fabrication : HMS Publications |

> Crédits photos | DR / Photothèque Lafarge | Michel Monteaux | Carol Reis |

www.lafarge.com/methodologie

• Données CO₂ corrigées et déclaration d'un contrôleur indépendant

Commentaires du panel de parties prenantes

Le rôle du panel est de porter un regard critique sur notre approche du développement durable, de proposer des voies de progrès et d'émettre chaque année un avis sur notre rapport.

“Bien qu’il ne permette pas d’éviter complètement des omissions, le nouveau processus de consultation a permis d’améliorer significativement la qualité du rapport. Karina Litvack (*F&C Asset Management*) a particulièrement apprécié la publication des positions publiques et des critères d’investissement du Groupe, comme le panel l’avait recommandé. Constituant ainsi une référence en matière de transparence, ce rapport reste cependant trop axé sur les efforts réalisés et pas assez sur les résultats obtenus ou les dilemmes rencontrés. Certaines de nos recommandations sont restées sans réponse, notamment celles relatives à la stratégie de Lafarge à long terme.

Concernant la performance environnementale, Lafarge a progressé dans la réduction de l’impact de ses opérations, particulièrement en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, Jean-Paul Jeanrenaud (WWF) pense que le Groupe devrait se fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants persistants et améliorer sa transparence sur ce sujet. Il souligne également l’absence de lignes directrices sur l’utilisation de déchets comme combustibles ou matières premières. À long terme, nous considérons que les objectifs ne devraient plus être fixés en référence aux performances passées du Groupe mais plutôt en référence à des standards universels. Lafarge devrait ainsi passer de l’amélioration incrémentale de sa performance à une refonte globale de son modèle économique. Le Groupe doit évoluer d’une position de producteur de matériaux de construction vers celle de fournisseur de solutions de construction durable, développant de nouvelles gammes de produits. Cela lui permettrait de produire plus en minimisant l’utilisation de ressources non renouvelables. Sur ce dernier sujet, Karina Litvack suggérerait l’inclusion du développement de produits/services dans les programmes de performances du Groupe. En matière de reporting sur ces thèmes, nous aimerions voir une explication claire sur les dilemmes qui les engendrent, ainsi qu’une vision et un engagement à plus long terme.

Les impacts sociétaux et économiques sont les aspects les moins développés de l’approche du développement durable de Lafarge selon Patrice Ponceau et Marion Hellmann. Les membres du panel attendent du Groupe qu’il optimise l’impact économique de ses usines sur les communautés locales et facilite l’accès des populations défavorisées au logement. Concernant le rapport, nous aimerions voir plus de détails sur “les risques pays”, la cohérence des politiques, défis et performances du Groupe dans les pays émergents. Philippe Lévêque (Care France) aimerait voir des études de cas sur l’impact économique local, ainsi que des données par pays. Alastair McIntosh désapprouve les contributions politiques faites par Lafarge aux États-Unis, si modestes soient-elles. De plus, Patrice Ponceau aimerait avoir une information plus détaillée sur l’efficacité de la formation et du développement des carrières.

Enfin, nous pensons que les objectifs de développement durable de Lafarge devraient être plus profondément intégrés dans la stratégie du Groupe en :

- sensibilisant tous les employés ainsi que le Conseil d’administration de Lafarge ;
- liant la rémunération des employés à la performance environnementale et sociale du Groupe, ainsi qu’en disséminant à travers le Groupe les responsabilités sur ce sujet ;
- démontrant aux investisseurs que le développement durable vise un avantage compétitif et une légitimité à long terme, et donc une stabilité durable pour les investisseurs.

Concernant l’information publiée, nous aimerions avoir plus de données sur la manière dont ce reporting “externe” est relié à la communication interne et aux mécanismes de prise de décision. Par ailleurs, l’intégration du rapport de développement durable au rapport annuel du Groupe serait un symbole fort pour les investisseurs “classiques”.

Pour l’année prochaine, nous aimerions voir notre travail avec Lafarge s’orienter plus sur des questions de stratégie, en lien avec les processus de décision. Certains membres ont également suggéré l’établissement de contacts plus directs et continus avec le personnel de Lafarge.”

Les membres du panel

PATRICE PONCEAU | MARION HELLMANN | JEAN-PAUL JEANRENAUD | PHILIPPE LÉVÊQUE | KARINA LITVACK | SIMON ZADEK | CORNELIS THEUNIS VAN DER LUGT | LIVIA TIRONE | ALASTAIR MCINTOSH |



61, rue des Belles Feuilles - BP 40 - 75782 Paris Cedex 16 - France

Tél. : + 33 1 44 34 11 11 - Fax : + 33 1 44 34 12 00

www.lafarge.com